



**Législature 2021-2024**

**Procès-verbal n° 18**

**Séance du Conseil général de la Commune de Val-de-Ruz**

**du lundi 24 juin 2024 à 18h30**

**La Rebatte, à Chézard-Saint-Martin**

L'ordre du jour proposé se présente comme suit :

1.	Appel.....	2
1.1.	Rappel de l'ordre du jour.....	2
2.	Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024 .....	2
3.	Communications de la présidence .....	2
4.	Rapport d'activités des commissions et des délégations.....	2
5.	Comptes et gestion 2023.....	2
6.	Réponse à l'initiative populaire communale « Accueil des enfants » .....	7
6.1.	PO24.001 – Postulat du groupe socialiste du 24 juin 2024 lié à l'adoption de l'arrêté, amendé ou non, relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 1'300'000 pour la mise en œuvre de l'initiative ou du contre-projet « Accueil des enfants ».....	18
7.	Changement de mode de financement concernant le hangar à copeaux à Cernier.....	19
8.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 pour la création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424.....	24
8.1.	PO24.002 – Postulat du groupe socialiste du 24 juin 2024 lié à l'adoption de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 pour la création d'infrastructures (arrêt de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424 .....	30
9.	Demande d'un crédit d'engagement de CHF 195'000 pour la création de huit places d'évitement sur la Route des Pradières .....	32
10.	Abrogation partielle de la zone réservée de Val-de-Ruz.....	34
11.	Abrogation de la Convention de fusion.....	35
12.	Bilan de législature 2021-2024 .....	36
13.	Motions et proposition.....	41
13.1.	M24.005 – Pour davantage de sécurité, retour des passages pour piétons au Pâquier...	41
14.	Résolutions, interpellations et questions.....	46
15.	Communications du Conseil communal.....	46



**M. Johan Matthey-de-l'Endroit (UDC)** (ci-après, « le président ») souhaite la bienvenue aux membres du Conseil général et du Conseil communal, aux membres de l'administration communale ainsi qu'aux représentants de la presse et au public.

## **1. Appel**

---

La feuille de présence fait état de :

Membres présents : 36

Membres excusés : 5 Ingela Geith Chauvière, Elena Grisafi Favre, David Tramaux, Laurence Veya, Samantha Zehr

Membres suppléés : 5 Anouk Arbona, Sylvie Richard, Marc-Eric Amstutz, Genghis Gossin, Andy Frossard

Le Conseil communal et le chancelier sont présents.

### **1.1. Rappel de l'ordre du jour**

---

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est accepté tacitement.

## **2. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 avril 2024**

---

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité, avec remerciements à son auteure.

## **3. Communications de la présidence**

---

Le **président** annonce la réception du courrier suivant :

- 12.06.2024 – de Mme Diana Dey, *plan d'aménagement local*.

## **4. Rapport d'activités des commissions et des délégations**

---

Aucune remarque.

## **5. Comptes et gestion 2023**

---

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).



*« Pour commencer, la CGF aimerait remercier tous les services de l'administration communale pour leur engagement sans faille et leur excellent travail au cours de l'année 2023, ainsi que le Conseil communal, pour la qualité du rapport « comptes et gestion 2023 », des annexes et des informations fournies aux membres de la Commission. Comme nous vivons le dernier Conseil général de cette législature, je profite pour étendre ces remerciements aux quatre années qui viennent de s'écouler.*

*Lors de sa séance du 6 juin 2024, la CGF a pris connaissance avec satisfaction du résultat des comptes 2023. Ceux-ci bouclent sur un bénéfice net de CHF 1.45 million, alors que le budget prévoyait un déficit presque à la même hauteur, à savoir CHF 1.46 million.*

*Ce résultat réjouissant découle d'une hausse significative des revenus fiscaux de CHF 3 millions, provenant autant des personnes morales que des personnes physiques, ainsi que d'une diminution de la facture sociale de CHF 0.9 million par rapport au budget 2023. Ces deux éléments résultent de la bonne santé économique de notre région et de notre pays, ceci malgré les tensions internationales et le contexte d'instabilité au niveau mondial.*

*La Commission a tout de même regretté le taux de réalisation des investissements relativement faible de 60%. S'il est compréhensible que certains projets prennent plus de temps que planifiés, il serait souhaitable que ce taux s'améliore significativement et durablement. La Commune a besoin de ces investissements pour rester attractive et pour réaliser ses ambitions. La CGF lance un appel aux élu·e·s de la prochaine législature afin qu'ils et elles suivent le taux de réalisation de ces investissements scrupuleusement, ainsi qu'au futur Conseil communal, pour qu'il mette tout en œuvre pour atteindre des pourcentages plus réjouissants.*

*Différents points ont été relevés par les membres de la Commission et quelques questions ont été soulevées. Je vous livre ici les points principaux de cette discussion :*

- une question concernant le prélèvement au fonds sur l'énergie lors des assainissements a été posée. Il a été répondu qu'un prélèvement est effectué à hauteur de 30% des coûts liés à l'assainissement énergétique lors de transformations d'immeubles. Cela permet notamment de diminuer le potentiel endettement ;*
- il a été relevé que les recettes liées à la consommation d'eau ont beaucoup diminué. La différence du montant de ventes provient d'une nouvelle présentation des comptes de l'eau de Viteos SA ;*
- une question relative au remboursement du pot commun des ambulances, plus important que prévu, a été soulevée. Il s'avère que les transports sont moins nombreux que prévu et à des tarifs meilleur marché ;*
- la Commission s'est également questionnée sur l'avancement des travaux de Champs-Rinier à Chézard-Saint-Martin. Ces derniers ne sont pas encore terminés, car les conditions météorologiques n'ont pas permis la pose du bitume final ;*



- *la Commission s'est également inquiétée de l'augmentation significative des cotisations patronales aux assurances d'indemnités journalières en cas de maladie. Ces cotisations ont presque doublé. Les absences sont principalement liées au secteur de l'enseignement. Cette situation préoccupante a déjà été soulignée par la CGF l'année passée lors de la présentation des comptes 2022 ;*
- *concernant les travaux de déneigement, qui restent coûteux malgré le recul des précipitations, il a été rappelé que des frais fixes sont à prendre en compte, ainsi que l'achat important de sel qui vient en partie compenser les besoins moins importants en déneigement.*

*En conclusion, la CGF a accepté les comptes 2023 à l'unanimité et recommande au Conseil général d'en faire de même.*

*Encore un mot concernant le don à la Fondation Maison Chasseral. La CGF a accueilli de manière mitigée la proposition du Conseil communal de convertir le prêt accordé en don. Le Conseil communal a rappelé la volonté initiale de la Commune, lors du lancement de l'idée, de dynamiser ce site et de lui apporter un meilleur attrait touristique. Actuellement, vu les résultats de la Fondation, il n'est plus réaliste d'espérer un remboursement du prêt, d'où la proposition de transformation en don, à l'image de ce qu'a fait depuis longtemps la Commune de Saint-Imier.*

*La CGF a accepté cette proposition par 4 voix, 2 oppositions et 2 absentions. »*

**M. Jonathan Amstutz (PLR)** donne lecture de la position du groupe PLR-Le Centre.

*« Malgré un budget prévisionnel déficitaire de plus de CHF 1.46 million, les compte 2023 arborent finalement un bénéfice d'un peu plus de CHF 1.45 million. Le groupe PLR-Le Centre s'en réjouit.*

*Comme le résume bien l'expression locale, c'est « déçu en bien » que le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance du résultat de l'exercice 2023 de la Commune de Val-de-Ruz. Autant dire que ce résultat n'a généré que peu de débat au sein de notre groupe.*

*Le groupe tient tout d'abord à féliciter les collaborateurs de l'administration et le Conseil communal pour leur engagement, pour le travail réalisé, et surtout pour les efforts consentis suite aux décisions populaires relatives au refus de l'augmentation des deux points d'impôts. Il s'agit aussi de les remercier pour la qualité, le détail et la pertinence du rapport de gestion, ainsi que des annexes mises à disposition.*

*Toutefois, les comptes doivent être analysés avec la plus grande prudence, tout n'est pas positif. Le principal point noir reste le manque d'efficacité de nos Autorités à mettre en œuvre les projets en cours, que ce soit au niveau du patrimoine financier ou du patrimoine administratif. En effet, les démarches administratives, la non disponibilité des entreprises de la construction, les oppositions aux permis de construire, les absences des responsables de projets au sein de la Commune sont quelques-uns des nombreux grains de sable qui se glissent dans l'engrenage déjà lent du secteur public.*



*Qu'on soit clairs, la Commune n'investit pas assez, les infrastructures vieillissent, se détériorent et ne correspondent plus aux standards actuels. La réalité ne fera que générer des coûts pour le futur. Malgré tous ces éléments peu réjouissants, le groupe PLR-Le Centre encourage le Conseil communal à continuer de planifier les investissements nécessaires avec la plus grande vigueur, et encore plus de détermination que jusqu'ici.*

*Le groupe PLR-Le Centre salue la décision du Conseil communal quant à la liquidation des cadavres restant au fond des placards avant la fin de la législature. Ainsi, un litige financier avec Vivaldis a été liquidé par le versement d'une indemnité. De même avec l'abandon du prêt à la Fondation Maison Chasseral et la constitution d'une provision, pour faire face à l'éventuelle annulation de la vente du terrain de la station de ski des Gollières.*

*À noter encore l'augmentation de plus de CHF 1 million des frais liés aux écoles, principalement aux enseignants qui font face à un fort taux d'absentéisme pour cause de maladie ou d'épuisement. Cet élément devra être suivi avec la plus grande attention par le Conseil communal lors de la prochaine législature.*

*Aussi, la prudence reste de mise pour les prochaines années, les investissements à venir étant gigantesques.*

*En conclusion, le groupe PLR-Le Centre acceptera les comptes 2023 à l'unanimité tout en appelant à la prudence et la retenue pour les années à venir. »*

**M. Ahmed Muratovic (PS)** communique la position du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste s'est penché avec attention sur le rapport des comptes et gestion 2023, et tient à saluer cet exercice.*

*La situation a en effet été favorable avec un excédent de presque CHF 1.5 million. Ceci est dû entre autres à une nouvelle répartition de la péréquation verticale, une hausse des entrées fiscales de CHF 3 millions et une diminution de certains coûts, dont notamment celui de la facture sociale.*

*Cette dernière s'est vue réduite de CHF 900'000 non pas parce que les aides individuelles ont diminué, mais bien parce que leur nombre en a été réduit. Parmi les raisons qui expliquent cela, figurent évidemment les réformes mises en place, qui ont placé la réinsertion au centre du dispositif social.*

*Cela ne doit pas nous faire oublier que le pouvoir d'achat reste une priorité, car des facteurs tels que la hausse des primes d'assurance maladie, l'inflation ou encore les prix de l'énergie, risqueront à l'avenir d'avoir un impact sur les budgets des familles vaudruziennes. Chaque collectivité publique devra, à son échelle et selon ses dispositifs, lutter contre les coûts croissants de la vie, car oui, il y a une précarité croissante chez certaines catégories sociales.*

*D'autres défis nécessitant des investissements nous attendent et ces bilans positifs doivent nous conforter dans la nécessité de renforcer notre Commune en investissant dans un futur parc éolien et dans l'assainissement des bâtiments. Il faudra également tenir compte de l'attente de la population quant à certains services.*



*Nous pouvons regretter que seulement 60% des investissements budgétés ont été dépensés, mais cela s'explique par de nombreux facteurs évoqués dans le rapport, tels que l'organisation des unités administratives, les oppositions, etc. Notre groupe tient à remercier le Conseil communal pour son travail dans la mise en place de dispositifs afin de maximiser le taux de réalisation des projets. Ces démarches sont à saluer et à encourager pour la suite. Quant aux différents arrêtés en faveur de la Fondation Maison Chasseral, ils seront soutenus à l'unanimité par notre groupe. »*

**M. Yves Tanner (UDC)** communique la position du groupe UDC.

*« Au nom du groupe UDC, nous pouvons que nous féliciter, et au passage également féliciter le Conseil communal sortant, pour sa gestion exemplaire et parcimonieuse des deniers publics. De clore l'exercice comptable 2023 par bénéfice de presque CHF 1.5 million sur un total de charge de l'ordre de CHF 92 millions. Le budget était indéniablement équilibré, et ce malgré un comportement un petit peu aventureux s'agissant de l'Hôtel de La Vue-des-Alpes. On a payé environ CHF 5.6 millions, on va encore payer plus de CHF 2 millions, et la facture totale risque bien d'atteindre CHF 10 millions, voire plus, mais pour un retour sur investissement, cela risque d'attendre longtemps.*

*Cependant, que l'on ne s'y méprenne pas. Cette embellie financière sera certainement que passagère, selon les projections dans les années à venir, jusqu'à 50% des emplois actuels seront remplacés par l'intelligence artificielle et qui dit moins de travail, dit moins de rentrées fiscales.*

*En guise de conclusion, pour le futur Conseil communal, on ne peut que l'inciter à d'abord mettre l'accent sur l'entretien de patrimoine financier, pour en préserver la substance plutôt que d'inventer de nouvelles dépenses. Le groupe UDC approuvera à l'unanimité le rapport des comptes et gestion 2023. »*

**M. Daniel Canonica (PVL)** communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

*« Le groupe Verts-Vert'libéral accepte le rapport et soutient les projets d'arrêtés. Comme mentionné dans le rapport, le résultat excédentaire est dû à une conjoncture favorable, malgré une progression de l'indice des prix à la consommation de 2.1% en 2023. Le bénéfice de CHF 1.45 million est bien meilleur que les CHF 1.46 million de pertes budgétées.*

*Les charges courantes restent sous contrôle malgré la hausse des coûts de l'énergie et de certaines matières premières. Les revenus fiscaux dépassent de CHF 3 millions le montant budgété. La facture sociale est allégée de CHF 0.9 million par rapport au budget.*

*Seule ombre au tableau, mais pas des moindre, seuls 60% du budget des investissements ont été réalisés. Ceci péjore, entre autres, notre objectif écologique, puisque des mesures d'assainissement de bâtiments sont repoussées.*

*Le groupe Verts-Vert'Libéral a débattu quant au passage du prêt de la Commune à la Fondation Maison Chasseral en perte. Nous aurions souhaité un droit de préemption. Au vu de la réponse obtenue de la part de M. Yvan Ryser (CC), nous acceptons la décision du Conseil communal et ne déposerons pas d'amendement.*



*Nous remercions chaleureusement le Conseil communal et l'administration pour leur travail méticuleux. Comme dit précédemment, le groupe Verts-Vert'libéral accepte le rapport et soutient les projets d'arrêtés. »*

**M. Yvan Ryser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Comme l'ont exprimé les personnes chargées de rapporter, le rapport est clair, les éléments exogènes qui induisent le résultat positif sont limpides.*

*Dès lors le Conseil communal prend note de vos remerciements et il transmettra ceux adressés à l'administration.*

*Concernant les remarques sur la faiblesse des investissements, soyez rassurés, on a quand-même travaillé et c'est vrai qu'il y a beaucoup de choses qui sont dans le pipeline, mais le prochain Conseil communal ne peut que se réjouir de la réalisation de ces objets. »*

**Vote de l'arrêté portant approbation des comptes et de la gestion 2023** : accepté à l'unanimité.

**Vote de l'arrêté convertissant le prêt sans intérêts de CHF 100'000 en faveur de la Fondation Maison Chasseral – Les Savagnières en contribution à fonds perdu** : accepté par 35 voix et 5 abstentions.

## **6. Réponse à l'initiative populaire communale « Accueil des enfants »**

---

**M. Daniel Canonica (PVL)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« Le rapport au Conseil général relatif à l'initiative populaire communale « Accueil des enfants » a été traité lors de sa séance du 6 juin 2024 par la CGF. M. Jean-Claude Brechbühler (CC) nous explique pourquoi la partie concernant le préscolaire ne peut être traitée dans le rapport.*

*M. Brechbühler nous communique que la proposition d'accepter les termes de l'initiative pour le parascolaire a été partagée lors de deux séances avec le Comité d'initiative, ainsi qu'avec la Commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire. Il est à noter que ces séances ont été convoquées dans des délais extrêmement courts, ce qui est regrettable. Seuls deux membres de cette commission étaient présents, ce qui n'est pas satisfaisant.*

*Avec le résultat du sondage effectué par la Commune, l'essentiel des besoins peut être couvert avec les places actuellement à disposition. En revanche, l'analyse par village, selon la liste d'attente, montre un besoin de 95 places de parascolaire supplémentaires. Ceci correspond à la donnée de base pour ce rapport. La charge d'exploitation supplémentaire est de l'ordre de CHF 380'000 par an. Les investissements pour la gérance supplémentaire du patrimoine par la Commune s'élèvent à CHF 1.3 million plus la charge des intérêts annuels de CHF 18'500.*



*Les délais de mise en place mentionnés dans le rapport diffèrent d'un village à l'autre. La plupart des villages pourront remplir les critères d'ici la rentrée 2025. Néanmoins, pour trois villages, soit Fontainemelon, Fontaines-Boudevilliers et Dombresson, des locaux doivent être créés et seront disponibles au mieux pour la rentrée 2027.*

*La CGF considère que l'acceptation de l'initiative n'est que partielle et qu'il s'agit d'un contre-projet avec par sept voix pour et une abstention. La Commission accepte le premier arrêté concernant le principe d'une demande, une place de parascolaire, et de l'engagement du personnel nécessaire par quatre voix et quatre abstentions. La CGF accepte le deuxième arrêté concernant le crédit-cadre de CHF 1.3 million par cinq voix et trois abstentions. »*

**M. André Vallat (PS)** transmet la position du groupe socialiste.

*« Il m'appartient de présenter en quelques mots les réflexions et la position du groupe socialiste relative à une initiative que notre parti, avec l'aide de parents d'élèves, a lui-même déposée en novembre 2023 avec plus de 1'600 signatures à l'appui.*

*Quel que soit le thème porté par une initiative, même s'il trouve une excellente adhésion auprès de la population, ce n'est jamais anodin de recueillir paraphe après paraphe le nombre suffisant pour faire aboutir une proposition devant le Conseil communal puis devant le Conseil général, voire devant le peuple. Mais l'exercice en vaut la peine, car il est l'occasion de dialogues et d'écoute auprès de nos concitoyennes et concitoyens.*

*Sur le terrain, après présentation de l'objet et de ses enjeux, nous avons entendu des centaines de fois la réponse du type : « Oui, je connais la problématique du manque de places d'accueil, je signe ! » souvent complétée de variantes telles que « notre famille a elle-même été confrontée à cette galère » et/ou « ce sont maintenant mes enfants et petits-enfants qui rencontrent ce problème ». Et les remerciements qui nous ont été émis nous ont encouragés et confortés dans nos actions. Nous sommes donc heureux que notre Législatif ait maintenant l'opportunité de débattre de ce sujet et d'apporter les réponses positives attendues par la population.*

*Les résultats de validation formelle ont été publiés dans la Feuille officielle du 24 novembre 2023 et le Conseil communal a donc pu transmettre l'initiative au Conseil général accompagnée d'un rapport. Que l'Exécutif soit remercié pour ce travail important remis dans l'esprit des délais fixés par la loi sur les droits politiques.*

*Nous avons au moins quatre autres motifs de remerciements à l'adresse du Conseil communal. Depuis la prise en compte du dépôt de cette initiative communale, motion populaire, motions et postulats, au pluriel, toutes ont été déposées afin d'améliorer la situation. Le dicastère de M. Jean-Claude Brechbühler(CC) a pris des mesures significatives pour étendre l'offre d'accueil des enfants et combler ainsi une première part des attentes de la population, attentes légitimes résultant du manque d'anticipation du dicastère en la matière, ceci depuis les débuts de la nouvelle Commune. Que son titulaire en soit remercié, ainsi que pour son soutien, le Conseil communal dans son ensemble.*



*Autre motif de satisfaction, le dicastère a pris soin, à trois reprises, d'entretenir le Comité d'initiative sur l'avancement de ses réflexions en la matière. La dernière rencontre est encore intervenue à la veille de la semaine où le Conseil communal a arrêté définitivement le texte de son rapport. Nous avons apprécié ces occasions de dialogue.*

*Autre motif de satisfaction encore, et ce n'est pas le moindre : dans le communiqué qui accompagne la publication de son rapport, le Conseil communal affirme que sa proposition reprend l'objectif posé par l'initiative, à savoir le principe « une demande, une place ». Certes, il le dit pour le seul domaine que le rapport traite maintenant, à savoir l'accueil parascolaire, mais c'est bien ce principe de base que nous voulons retenir à l'avenir pour l'ensemble des différentes branches de l'accueil extrafamilial assurant ainsi une cohérence entre elles.*

*Et, dernier motif de satisfaction pour l'instant, ce sont les propositions concrètes élaborées pour augmenter le nombre de places d'accueil dans le domaine parascolaire. Ceci a été un succès tout de même.*

*À propos des dernières intentions du Conseil communal, le groupe socialiste formule les principales remarques suivantes :*

*En fin du sous-chapitre 2.2., le Conseil communal se risque à dire, après la création de nouvelles places d'accueil en 2023 [Les solutions mises en place couvrent désormais les besoins formulés par les parents en nombre de places d'accueil]. Les demandes d'investissement formulées dans la suite du rapport montrent que l'affirmation précitée est encore prématurée.*

*À la fin du même sous-chapitre, le Conseil communal note que l'initiative populaire cantonale « Pour un nombre approprié de structures d'accueil de qualité » avait été refusé en 2011 par 77% de l'électorat du district de Val-de-Ruz. Afin d'être plus précis, il conviendrait surtout de dire que la loi sur l'accueil des enfants (LAE), dans sa première version, servait alors de contre-projet et que ce dernier avait été plébiscité à 70% dans le district, même à 90% à Engollon.*

*À propos du chapitre 3 « Situation actuelle et résultat du sondage », les résultats d'un sondage nous sont donnés. Bien que les résultats semblent montrer un certain degré de satisfaction de la population, il reste néanmoins beaucoup d'enfants qui n'ont pas pu être accueillis dans une structure d'accueil.*

*À propos du chapitre 4 « Analyse des travaux à réaliser par village », l'analyse des travaux à réaliser par village montrent que, pour trois d'entre eux, la disponibilité des locaux ne se présenterait [au mieux] que pour la rentrée 2027. Pour les parents et enfants concernés, cela représente un long délai d'attente. Aussi, par voie de postulat, le groupe socialiste invite le Conseil communal, dans l'attente de structures définitives, à mettre sur pied des solutions alternatives temporaires.*

*Dans la mesure où le Conseil communal demande un crédit-cadre et non un crédit pour des projets aux contours déjà parfaitement définis, ne conviendrait-il pas de nommer une commission ad hoc temporaire pour participer aux choix définitifs et au suivi des travaux ?*



*À propos du chapitre 5 « Appréciation politique », le Conseil communal a donc bien l'intention d'appliquer le principe « une demande, une place » en ce qui concerne l'accueil parascolaire.*

*À propos du chapitre 6 « Projection financière », au sous-chapitre 6.2., le Conseil communal affirme : [Dans le cadre de la discipline budgétaire appliquée jusqu'à maintenant, et la volonté d'équilibre budgétaire, il sera nécessaire de trouver des compensations financières pour les dépenses d'exploitation supplémentaires de CHF 379'700]. C'est certes une manière de voir les choses, mais pas la seule.*

*En effet, en 2020 une initiative populaire cantonale intitulée « Pour une juste répartition de la péréquation financière fédérale entre les communes » a été lancée, puis a abouti avec le soutien engagé de membres du parti socialiste. Après de nombreuses discussions entre Conseil d'État, commission ad hoc du Grand Conseil, Association des communes neuchâteloises (ACN) et Comité d'initiative, ce dernier a décidé de retirer son texte au profit d'un contre-projet satisfaisant voté par le Grand Conseil. En conséquence, la démarche initiée par le Comité d'initiative « Géo-topo » permet à la Commune de Val-de-Ruz de bénéficier, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, d'une somme supplémentaire issue des processus de péréquation. Cela représente environ CHF 1.4 million de recettes nouvelles par année.*

*À noter aussi que, si le dicastère avait effectué son travail en temps voulu en fin de décennie passée, il aurait alors pu bénéficier d'un programme d'impulsion du Canton, financé par le fonds pour les structures d'accueil extrafamilial. La Commune se serait alors vu octroyer, pour la création de chaque nouvelle place d'accueil dans le domaine parascolaire, ceci du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2020, CHF 1'000 pour le 1<sup>er</sup> cycle scolaire, respectivement CHF 500 pour le 2<sup>e</sup> cycle.*

*À noter enfin que la prise en charge des 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> Harmos pourrait, il faut bien le lire au conditionnel pour l'instant, rester du domaine de l'accueil parascolaire et qu'il ne devienne pas de la responsabilité des seules communes avec des coûts supplémentaires à charge de ces dernières.*

*Venons-en maintenant à l'aspect non-traité par le rapport, soit le domaine de l'accueil préscolaire.*

*En rendant public son rapport, le Conseil communal a publié simultanément un communiqué de presse dans lequel il affirme : [Dans le domaine de l'accueil préscolaire de la petite enfance, l'Exécutif estime que la Commune n'est pas en mesure de se charger de ce qui est devenu, par la volonté du Grand Conseil, une prérogative cantonale.] Quelle déception de lire une telle affirmation dans ce rapport, ne revient-elle pas simplement à masquer un manque de volonté de l'unité administrative « accueil pré et parascolaire » de poursuivre son nécessaire travail dans le domaine de la petite enfance également ?*

*Le Grand Conseil met en musique ses volontés, notamment par le biais d'adoption de lois. Pour celle intitulée « loi sur l'accueil des enfants (LAE) », promulguée en 2010, les rôles respectifs de l'État et des Communes n'ont pas changé lors de la révision de 2015, et il n'est pas prévu non plus que ces compétences soient modifiées selon l'actuel projet de loi (LAE3). Une fois encore, nous pensons que c'est faux d'affirmer que : [la Commune n'est pas en mesure de se charger de ce qui est devenu, par la volonté du Grand Conseil, une prérogative cantonale].*



*Cette affirmation est inélégante vis-à-vis du Grand Conseil qui, dans ce domaine, ne s'est adjugé aucun pouvoir supplémentaire. Au surplus, elle l'est aussi vis-à-vis du service cantonal de la protection de l'adulte et de la jeunesse (SPAJ) qui a à cœur d'être au service de la population et des communes et de travailler en bonne entente avec ces dernières.*

*Face à ce premier argument, qui à notre avis est faux, et d'autres qui suivent dans le rapport, il est nécessaire de rappeler quelques éléments découlant de la loi sur l'accueil des enfants. Concernant le bon moment d'intervenir pour le préscolaire, la loi mentionne six buts. Si le premier, général, est bien de développer l'accueil extrafamilial des enfants de leur naissance jusqu'à la fin du second cycle scolaire, la loi entend aussi, et plus précisément, d'encourager le développement préscolaire et parascolaire, de sorte à atteindre un taux de couverture cantonale d'au moins 30% pour l'accueil préscolaire et d'au moins 20% pour l'accueil parascolaire. Nous reviendrons dans un instant sur l'évolution prévue de ces taux et sur le rôle de la Commune dans ce processus.*

*Nous l'avons dit et vous le savez déjà, le 17 janvier 2024, le Conseil d'État a produit, à l'adresse du Grand Conseil, un rapport à l'appui d'un projet de loi modifiant la loi sur l'accueil des enfants. Ce processus est appelé communément LAE3. Aujourd'hui, le rapport est examiné par une commission ad hoc du Législatif cantonal dans laquelle nous avons le plaisir de reconnaître deux collègues de notre propre législatif, Mme Clarence Chollet et M. Yves Pessina, et d'y noter aussi la présence de deux anciens collègues, Mme Mary-Claude Fallet (qui préside la Commission) et M. Vincent Martinez. Cette commission a déjà tenu 3 séances. Elle se réunira encore après les vacances d'été puis finalisera son rapport de telle sorte que le Grand Conseil puisse encore se prononcer en fin d'année et que les nouvelles dispositions adoptées puissent alors prendre effet pour la rentrée scolaire 2025.*

*Aussi, lorsque le Conseil communal dans le résumé de son rapport juge inopportun de s'investir dans le développement de l'accueil préscolaire à Val-de-Ruz, estimant qu'un tel engagement serait prématuré compte tenu de sa coordination cantonale et des évolutions légales attendues dans ce domaine, il ferme les yeux sur la réalité des échéances. Bien sûr, cela fait sens d'attendre encore six mois pour s'emparer en connaissance de cause des améliorations éventuelles à apporter à l'accueil préscolaire, et nous avons eu l'occasion de dire, lors de notre dernier entretien du 9 juin 2024 avec le chef du dicastère et le chancelier, que c'était aussi notre appréciation. Mais six mois, c'est demain ! Le Conseil communal n'a-t-il pas conscience que jusqu'à ces derniers mois, ce qui a caractérisé la gestion par la Commune de l'accueil extrafamilial, c'est le manque cruel d'anticipation ? Le Conseil communal veut-il vraiment continuer sur cette voie ?*

*Concernant l'évolution des taux et sur les rôles respectifs de la Commune et du Canton à propos du taux de couverture, le projet du Conseil d'État prévoit de le faire passer progressivement, en quatre ans, d'au moins 30% à au moins 33% pour le préscolaire et d'au moins 20% à au moins 33% pour le parascolaire. Le parti socialiste salue bien sûr cette évolution. Si la fixation d'un taux minimum est le chemin pour atteindre progressivement l'équilibre entre l'offre et la demande, à terme, il ne pourra plus qu'être retenu le principe « une demande, une place ».*



*Le taux susmentionné de 33% est un objectif cantonal, mais dans le chapitre « Rôle des communes » la loi précise que chaque commune veille à la réalisation des taux de couverture sur son territoire ou celui du groupement de communes auquel elle participe. En parallèle, dans le chapitre « Rôle de l'État » de la loi, il faut lire en son article 4 à l'alinéa 1, que l'État soutient la création et le développement de structures d'accueil extrafamilial ; et à l'alinéa 2, il coordonne et soutient l'action des communes et veille au respect des objectifs de la présente loi.*

*La conduite, ou mieux l'initiative en cette matière est donc de la compétence des communes et il s'agit bien là d'une obligation qui concerne tous les modes d'accueil, autant le préscolaire que le parascolaire. La Commune ne peut s'y dérober en prétendant que [l'Autorité communale n'a donc qu'une marge de manœuvre très faible quant à la création de places d'accueil préscolaires sur son territoire]. Il s'agit là d'un troisième argument du Conseil communal avec lequel nous ne sommes pas d'accord.*

*Concernant le nécessaire dialogue entre le SPAJ et la Commune, certes le SPAJ gère la liste d'attente du domaine préscolaire et il assure là, au bénéfice des communes, son rôle de coordination. En effet, pour la petite enfance, il est offert aux responsables de l'autorité parentale d'inscrire son enfant selon trois modèles principaux : dans la commune de domicile, à proximité du lieu de travail d'un des parents ou encore sur le chemin entre lieux de domicile et de travail. Il est donc nécessaire de ne disposer que d'une seule adresse d'inscription, afin que les Autorités cantonale et communale concernées disposent d'une vue d'ensemble cohérente. Il y a donc un dialogue nécessaire entre Canton et Communes afin de disposer dans une même corbeille des données utiles avant toute création de nouvelles places d'accueil. Ce dialogue, que nous appellerons « naturel », complète celui, plus institutionnalisé, qui s'exerce au sein du Conseil consultatif intercommunal des structures d'accueil extrafamilial (CISA).*

*Pour être subventionnée, une structure d'accueil extrafamilial doit remplir des conditions générales dont celle d'avoir obtenu l'accord de la Commune - nous disons bien de la Commune - ou du groupement de communes sur le territoire duquel la structure d'accueil extrafamilial déploie son activité. Toutefois, l'accord du SPAJ est aussi requis lorsque les taux de couverture sont atteints, mais à ce jour le service n'a jamais refusé une demande lorsqu'une commune l'a préavisée favorablement.*

*Aussi, le Conseil communal présente un autre argument également incorrect lorsqu'il affirme, page 6 de son rapport : [il faut savoir que pour la gestion de la liste d'attente du domaine préscolaire, seule l'Autorité cantonale est à même de préavisier la création de nouvelles places en fonction du besoin réel au niveau de l'ensemble du territoire cantonal. L'Autorité communale n'a donc qu'une marge de manœuvre très faible quant à la création de places d'accueil préscolaire sur son territoire]. En regard du besoin réel au niveau de l'ensemble du territoire cantonal, il est évident qu'une place restante à disposition au Locle ne pourrait satisfaire une demande d'un parent habitant Fenin et qui travaille à Neuchâtel. Dans ce type de situation, l'analyse de la situation s'opère avec plus de finesse.*



*Concernant la nature privée ou publique des structures d'accueil préscolaires. Le nombre de places à disposition à Val-de-Ruz pour l'accueil préscolaire semble être proche de l'équilibre entre l'offre et la demande. Dommage que la Commune, qui a réalisé un sondage auprès des parents également pour le domaine préscolaire en parallèle du parascolaire, n'a pas jugé bon d'en délivrer les résultats comme elle ne donne pas non plus le taux de couverture effectif pour la petite enfance. Si les résultats devaient être connus en cette matière, merci de nous les communiquer.*

*Une seconde raison figurant dans le résumé du rapport fait dire au Conseil communal qu'il juge inopportun de s'investir dans le développement de l'accueil préscolaire à Val-de-Ruz, afin de maintenir un fonctionnement avec des institutions privées qui a fait ses preuves. Faut-il le rappeler encore une fois, selon la loi chaque commune veille à la réalisation des taux de couverture sur son territoire ou celui du groupement de communes auquel elle participe. C'est une mission qui ne peut être « bottée en touche ». Par contre, la Commune a une marge de manœuvre quant à la manière de concrétiser sa mission, et si elle estime que le fonctionnement avec des institutions privées a fait ses preuves elle peut bien sûr privilégier le développement de ce modèle, mais elle n'est pas autorisée à ne rien faire et à ne rien donner à faire à son unité administrative accueil pré et parascolaire.*

*Il est temps de conclure en vous remerciant de votre attention jusqu'ici. Le groupe socialiste est reconnaissant des propositions faites par le Conseil communal pour le développement de l'accueil parascolaire sur la base du principe « une demande, une place ». Il approuve donc le crédit-cadre tel que proposé, mais il pense qu'il serait judicieux de définir les projets avec le soutien d'une commission ad hoc, et concernant l'accueil parascolaire, il ne peut accepter que le Conseil communal se refuse à prendre en compte la question du développement de l'accueil préscolaire sur la base d'arguments non corrects ou mal étayés.*

*Le groupe socialiste propose donc de créer une commission ad hoc pour répondre à cette initiative et de renvoyer cette initiative à cette commission ad hoc. Cette dernière serait alors composée de cinq conseillères ou conseillers généraux, et serait accompagnée par un membre du Conseil communal, ainsi que par un représentant ou une représentante de l'administration communale. Au cas où ce renvoi en commission serait refusé, il proposera des amendements aux arrêtés qui ont été amenés par le Conseil communal.*

*Pour le premier arrêté, il proposera un amendement de fond, tendant à l'acceptation de l'initiative. Il développera encore sa proposition le moment venu. Pour le second arrêté soumis à l'approbation du Conseil général, il proposera des amendements formels, et bien sûr il déposera le postulat évoqué en début d'intervention.*

*Une fois les amendements présentés, mais avant de passer à leur vote, le groupe socialiste demanderait en outre une interruption de séance afin que le Conseil communal et les groupes politiques puissent encore discuter brièvement de leur position en connaissance de cause. Précisons encore que dans cette phase, si le renvoi en commission est refusé, il n'est pas question que le groupe socialiste propose de suite au comité d'initiative un retrait de son initiative, sur la base des arguments non corrects du Conseil communal, au profit du contre-projet de ce dernier. »*



**Mme Claudine Geiser (PLR)** communique la position du groupe PLR-Le Centre.

*« L'initiative du parti socialiste appelle la Commune à répondre pleinement à toute demande en matière de garde d'enfants extrafamiliale, selon le principe « une demande, une place ».*

*Le contre-projet proposé par le Conseil communal se concentre uniquement sur l'accueil parascolaire et n'aborde pas la question du préscolaire, l'Exécutif jugeant qu'un tel engagement serait prématuré. Cette approche nous semble adéquate compte tenu de la révision en cours de la LAE3. Cette dernière devrait fixer de nouveaux objectifs, la Commune devra en tenir compte lors de la planification des futures offres.*

*Le Conseil communal reconnaît la demande croissante de places d'accueil parascolaire, et souligne les mesures déjà prises, notamment en créant des nouvelles places en 2023, pour atteindre un taux de couverture de 28,54%.*

*Lors de la prise en considération du rapport d'information « Création de places d'accueil parascolaire » du 19 juin 2023, notre groupe a souligné l'importance d'une approche globale, pour remédier à la pénurie de places d'accueil qui doit notamment prendre en compte les besoins des familles, les réalités financières et les infrastructures sur l'ensemble du territoire communal. Il nous semblait alors primordial que la Commune conserve la maîtrise des structures, afin de continuer de bénéficier de la flexibilité qu'offre leur déploiement multi site et ainsi rendre leur développement pérenne.*

*Le rapport qui nous est soumis s'appuie partiellement sur les résultats d'un sondage réalisé auprès de l'ensemble des parents d'enfants entre 0 et 11 ans de Val-de-Ruz. Le nombre de réponses en retour ne permet pas de tirer des conclusions solides. Afin de pouvoir compléter le sondage, les listes d'attente des structures concernées ont également été analysées. Une étude par village a été réalisée, afin d'identifier les besoins et les problématiques.*

*Le crédit-cadre sollicité s'élevant à CHF 1.3 million représente un investissement important. Les nouvelles charges annuelles de CHF 451'000 sont une dépense non négligeable. Le contre-projet à l'initiative populaire « Pour l'accueil parascolaire » est considéré, par notre groupe, comme une première étape vers la réalisation du projet MAÉ. Dans un contexte de révision de la LAE3, il représente une approche plus prudente que l'initiative, dont les coûts n'ont pas été chiffrés.*

*Le groupe PLR-Le Centre acceptera le contre-projet à l'initiative populaire communale « Accueil des enfants » et le crédit-cadre de CHF 1.3 million, pour la mise en œuvre. »*

**Mme Corinne Chopard (UDC)** fait part de la position du groupe UDC.

*« La création de nouvelles places d'accueil est, et reste toujours un point primordial pour tout parent. C'est également un besoin pour lequel la Commune doit en permanence se réadapter. On a connu les crèches, les mamans de jour, on est actuellement à l'accueil parascolaire qui devrait prochainement basculer sur la journée à l'école. La cible visée par la prochaine loi sur l'accueil parascolaire des enfants (LAE3), qui devrait rentrer en vigueur en août 2025, est de 29%.*



*Actuellement, la Commune de Val-de-Ruz offre déjà une couverture de 28.54%. Le contre-projet permettra ainsi d'arriver à cette cible dans les délais demandés.*

*Au vu des investissements obligatoires, pour la création de nouvelles places d'accueil dans les diverses structures déjà existantes et ainsi conservées, le crédit-cadre de CHF 1.3 million est accepté par l'UDC. Malgré tout, je reste avec la question ouverte de savoir à quoi en est actuellement le projet « Ma journée à l'école (MAÉ) ».*

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.

*Les enfants et la famille n'ont cessés d'occuper nos débats lors de cette législature, signe que notre Autorité prend au sérieux les préoccupations de la population vaudruzienne. Compte tenu des nombreuses prises de parole précédentes et particulièrement celle du parti socialiste, je vais être concise, je vous rassure.*

*Pour le groupe Verts-Vert-libéral ce rapport est réjouissant. Il est réjouissant parce qu'il prend en compte un vrai problème de société, il reconnaît une réelle demande de la part de la population et ce sujet est d'une importance cruciale en termes d'attractivité pour notre commune, commune qui accueille de nombreuses familles, on l'a déjà répété à de nombreuses reprises au sein de cet hémicycle. Ainsi on remercie vraiment le Conseil communal d'avoir compris cette urgence et d'avoir traité cette initiative en essayant d'apporter une solution qui puisse satisfaire les initiants et les autres personnes que la situation préoccupe.*

*Cependant, il ne faut pas confondre urgence et précipitation. Dans ce rapport nous voyons plusieurs problèmes. Déjà, un timing très serré avec une commission convoquée dans des délais ridiculement petits. Cette commission qui se veut consultative, regroupe tous les professionnels du domaine de l'accueil de l'enfance, elle était vraiment trop faible pour répondre convenablement à ce rapport relativement important. Un planning serré aussi en termes de convocation du comité d'initiative qui, oui il a été entendu, mais dans des délais quand-même relativement serrés pour un sujet aussi sérieux. Travailler dans la précipitation n'est pas toujours idéal.*

*Nous relevons également un traitement peu sérieux de plusieurs éléments, ça l'a déjà été mentionné : l'accueil préscolaire. On nous dit que ce n'est pas de la compétence communale, ce qui est absolument faux et qui vient d'être démontré. Le Conseil communal et son administration n'a même pas pris la peine de demander les renseignements auprès du Canton pour savoir qu'elle était la situation au niveau du Val-de-Ruz. On nous a répondu que l'administration n'avait pas le temps de prendre ces renseignements, ce que notre groupe trouve un peu petit peu léger, surtout dans le cadre d'une réponse à une initiative populaire qui a été signée par de nombreux vaudruziens.*

*Traitement peu sérieux aussi du sondage, merci de l'avoir réalisé, c'était une demande de notre Autorité également. Un sondage qui a un taux de réponse relativement bas, un sondage pour lequel il n'y a pas eu de relance, avec seulement un envoi papier par famille. Alors oui, quand il y a un problème existant on espère que tout le monde réponde au courrier qu'on envoie aux gens, malheureusement on sait que statistiquement cela ne se passe pas comme ça.*



*Donc le rapport qui essaie de prendre le résultat de ce sondage très faible, pour créer la demande dans chaque village est évidemment à nos yeux, impossible. Il faudrait faire une extrapolation.*

*Un point un peu plus important à nos yeux, un traitement assez faible finalement de l'impact financier concret de ce principe de « une demande, une place ». On nous présente un crédit pour des investissements, mais on a finalement dans le rapport peu de chiffres financiers sur l'impact de cette nouvelle conception de l'accueil parascolaire, et peut-être préscolaire selon ce qui est décidé ce soir. On estime aussi que pour un sujet aussi important, c'est un peu léger. À nos yeux, le dossier n'est pas mûr, il doit retourner dans une commission, il doit avoir une consultation beaucoup plus large du milieu concerné, une consultation beaucoup plus sérieuse au sein de notre Autorité législative, les thématiques doivent être approfondies, notamment celle du préscolaire, et il faut qu'on ait des réponses concrètes sur tous les scénarios qui pourraient arriver en cas d'acceptation.*

*Cela dit, évidemment, nous soutenons le principe de « une demande, une place », et nous souhaitons un renvoi en commission, pour que ce rapport soit mieux creusé et travaillé et que la solution « une demande, une place » ressorte et revienne dans notre Autorité, mais une solution bien plus consolidée pour pouvoir obtenir un accord, je l'espère, de la majorité de cette assemblée.*

*J'ai entendu deux groupes parler de la LAE3 et ces nouveaux taux qui vont être modifiés. Il faut juste rappeler que ces taux sont non contraignants donc ce n'est pas parce que le Grand Conseil va décider un nouveau taux que la Commune va devoir le lendemain s'y adapter et je ne pense pas que cela soit tout-à-fait pertinent de dire : attendons que cette LAE3 arrive avant de faire un développement. La LAE3 est une loi-cadre, mais la Commune peut prendre une décision avant et je pense que c'est important de traiter aussi le préscolaire dans le cadre de cette initiative.*

**M. Jean-Claude Brechbühler (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Merci pour vos différentes remarques. Je prends juste la parole pour vous préciser quelques principes de base. Le préscolaire (0-4 ans) dans la commune de Val-de-Ruz, c'est privé ce qui signifie qu'il y a une directrice, un comité et un président. Au niveau parascolaire, c'est communal. Pour le parascolaire, on reçoit des demandes, des correspondances de parents. Il y a des mancos c'est juste, et puis on vous présente ce rapport tel qu'il est fait pour répondre au parascolaire.*

*Maintenant revenons-en au préscolaire. Pour inscrire son enfant au préscolaire, on va sur le site internet du Canton :*

<https://www.ne.ch/autorites/DFDS/SPAJ/accueil-extrafamilial/Pages/parents.aspx>

*Vous remplissez le formulaire et cochez les préscolaires qui vous arrangent. Ensuite les directions des préscolaires sélectionnés vous contactent. La Commune n'a aucune marge de manœuvre dans ce processus. La Commune peut demander aujourd'hui quelle est la demande au niveau cantonal. On reçoit une liste du jour J qui fait état du nombre d'inscriptions à ce moment-là, par exemple 20 personnes, mais demain, c'est peut-être 15 ou 25 personnes, et dans un mois on ne peut pas savoir. Il est faux de prétendre qu'on a accès à cette liste-là. C'est le service cantonal (SPAJ) qui gère cela. On n'a pas de demande au niveau communal pour le préscolaire, soit-dit en passant.*



*Pour le parascolaire, nous avons des parents qui nous contactent et c'est pour cela qu'on répond à raison d'un projet de CHF 1.3 million, et je tenais juste à préciser cette différence de gestion des listes qui n'est pas communale. »*

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** communique la remarque suivante.

*« Je suis désolée, mais sur ce domaine préscolaire, oui la liste d'attente et les inscriptions sont gérées au niveau cantonal, mais les compétences sont communales. Pas plus tard qu'il y a quelques années, le Val-de-Travers a voté un grand crédit pour la construction d'une crèche sur son territoire. C'est le Conseil général qui a décidé d'étendre l'accueil préscolaire au Val-de-Travers parce qu'il y avait une forte demande, a voté un crédit et a construit une crèche dans la commune. C'est donc faux de dire que l'accueil préscolaire n'est pas une compétence communale. L'accueil préscolaire est une compétence communale, qui peut être délégué à des structures privées, ce que Val-de-Ruz a fait, mais ce que Val-de-Ruz a aussi fait pour l'accueil parascolaire un temps. Maintenant, la Commune essaie de reprendre ces places parascolaires, pour une gestion communale plus harmonieuse, et elle pourrait très bien faire ça dans l'accueil préscolaire s'il y avait une forte demande ne pouvant pas être accueillie dans les structures privées. C'est faux de dire que l'accueil préscolaire n'est pas une compétence communale ».*

**M. André Vallat (PS)** maintient la position du groupe socialiste.

Au nom du groupe PLR-Le Centre, **M. Francis Krähenbühl (PLR)** demande une suspension de séance immédiate.

La séance est suspendue à 19h33. La séance reprend à 19h45.

**M. André Vallat (PS)** précise les propos suivants.

*« Ce n'est pas parce que le groupe socialiste propose un renvoi en commission que le groupe est contre la partie parascolaire qui a été exprimée dans le rapport. Un renvoi en commission est un refus d'entrée en matière. C'est la même chose dans ce cas présent ».*

**Mme Clarence Chollet (Les Verts)** fait part de la remarque suivante.

*« Il y a un point important qu'il faut clarifier. Pour moi un renvoi en commission est un refus du rapport et ce rapport est enterré. Peut-être que le nouveau Conseil communal pourrait refaire un rapport qu'il soumet à une commission, mais une non entrée en matière c'est une mise à la poubelle du rapport. Alors qu'un renvoi en commission, ce n'est pas la même chose, un renvoi en commission doit intervenir avant le vote d'entrée en matière ou après le vote d'entrée en matière. C'est un groupe qui demande le renvoi en commission et le Conseil général se prononce sur cette question précise, mais pour moi vraiment le refus d'entrer en matière n'est pas un renvoi en commission ».*

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** indique que le groupe PLR-Le Centre ne refusera pas l'entrée en matière.

**L'entrée en matière** est acceptée à l'unanimité.

**Vote du renvoi en commission** : refusé par 21 voix contre 20.



**Mme Claudine Geiser (PLR)** fait part de la position du groupe PLR-Le Centre après le refus du renvoi en commission.

*« Notre groupe refusera en bloc les propositions du parti socialiste. Le contre-projet démontre bien la volonté de l'Exécutif d'aller de l'avant dans cette problématique.*

*Le Conseil communal a fait le choix de ne pas traiter le volet préscolaire, les raisons sont motivées dans le rapport et dans ce qui vient d'être dit. Nous estimons que les propositions faites par le Conseil communal sont adéquates, et vont dans le sens d'un développement réfléchi de l'offre en accueil parascolaire. Il s'est penché sur le volet où le besoin se fait le plus sentir. Le contre-projet communal est une approche plus posée qui tient compte de la situation financière actuelle et de la loi cantonale LAE3 à venir. À ce stade, le groupe PLR-Le Centre pense qu'il vaut mieux « un tiens vaut mieux que deux tu l'auras ».*

**M. André Vallat (PS)** fait part de la position du groupe socialiste.

*« Le groupe socialiste va proposer un amendement qui transforme le contre-projet en initiative puisqu'on aimerait que l'article premier soit : Le Conseil général accepte l'initiative populaire communale du 12 mai 2023 intitulé « Accueil des enfants », et il inclurait le parascolaire et le préscolaire. On supprimerait l'article 2 [Contre-projet]. L'article 3 devient l'article 2 : [Engagement de personnel] Le Conseil communal est autorisé à engager le personnel nécessaire à la mise en œuvre du principe « une demande une place ». On supprimerait l'article 4 [Référendum facultatif] et l'article 5 devient l'article 3 [Exécution] Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté progressivement dès la rentrée scolaire d'août 2025.*

*Vous l'aurez compris, on persiste et signe, notre initiative c'est l'accueil parascolaire et l'accueil préscolaire ».*

**Vote de l'amendement du parti socialiste** : refusé par 20 voix, contre 19 et 1 abstention.

**Vote de l'arrêté relatif à l'acceptation d'un contre-projet à l'initiative populaire communale « Accueil des enfants »** : accepté par 39 voix et une abstention.

**Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 1'300'000 pour la mise en œuvre du contre-projet à l'initiative « Accueil des enfants »** : accepté à l'unanimité.

**6.1. PO24.001 – Postulat du groupe socialiste du 24 juin 2024 lié à l'adoption de l'arrêté, amendé ou non, relatif à une demande d'un crédit-cadre de CHF 1'300'000 pour la mise en œuvre de l'initiative ou du contre-projet « Accueil des enfants »**

---

À l'occasion de la discussion d'un projet de règlement ou d'arrêté, ou d'un rapport d'information, chaque membre ou membre suppléant ou chaque groupe politique du Conseil général peut, par voie de postulat, faire une demande d'étude en rapport direct avec cet objet au Conseil communal ou à une commission existante ou spéciale.



Dans cet esprit, le groupe socialiste dépose le postulat suivant pour le cas d'un non-renvoi en commission, après débat d'entrée en matière, de l'objet « Réponse à l'initiative populaire communale Accueil des enfants ».

Dans son rapport au Conseil général, le Conseil communal évoque, pour trois situations au moins (Fontainemelon, Fontaines-Boudevilliers et Dombresson), la mise en œuvre du principe « une demande, une place » dans le domaine de l'accueil parascolaire ne pourrait compter sur la disponibilité de locaux à créer au mieux à la rentrée scolaire 2027. Formulé autrement, ce n'est pas avant trois ans, voire plus depuis maintenant, qu'une solution pourrait trouver concrétisation, représentant ainsi un long délai pour les responsables parentaux et élèves concernés.

Par ailleurs, le Conseil communal indique, à propos des places d'accueil pour les enfants du Pâquier : « Solution alternative [à la création d'une structure propre] à trouver ».

Aussi, le Conseil communal est prié de présenter avant le 28 février 2025, pour les quatre situations précitées au moins, un rapport d'information décrivant des dispositions temporaires permettant de pallier tout ou partie au manque de places d'accueil.

Le Conseil communal est invité à associer à sa réflexion les membres de la commission consultative en matière de structures d'accueil pré et parascolaire voire tout autre groupe de travail qu'il juge utile.

Au nom du groupe socialiste, André Vallat ».

**M. André Vallat (PS)** complète le postulat par les propos suivants :

*« C'est assez clair, le but est de ne pas attendre et de mettre le plus rapidement possible en œuvre, au moins pour le parascolaire. Sans ce postulat, on risque d'attendre 2027, ce n'est pas suffisant pour nous, raison pour laquelle ce postulat est déposé et on vous invite à l'accepter. »*

**M. Jean-Claude Brechbühler (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Le Conseil communal prend acte du postulat et est mitigé dans son traitement sous la forme demandée, notamment en termes de coûts. En effet, les solutions à mettre en place seront de l'ordre de constructions temporaires genre PORTACABINE ou de nombreux transports d'élèves supplémentaires. Aussi, un délai comme exigé avant le 28 février 2025, pour les quatre situations est difficilement réalisable. Toutefois, ces demandes n'empêcheront pas le Conseil communal d'avancer dans ce dossier et c'est pour cette raison qu'il ne combattra pas ce postulat ».*

**Vote du postulat PO24.001** : accepté par 20 voix, contre 15 et 5 abstentions.

### **7. Changement de mode de financement concernant le hangar à copeaux à Cernier**

---

**M. André Soguel (PLR)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).



« Pour rappel en date du 25 octobre 2021, notre Conseil a accordé un crédit d'engagement de CHF 1'250'000 pour la construction d'un bâtiment commun avec l'État de Neuchâtel. La part communale de la dépense devait être intégralement compensée par un prélèvement au fonds forestier soit CHF 660'000. Une modification du projet voulue par le Canton a nécessité de repenser entièrement les aspects techniques et thermiques de la construction.

En effet, le projet qui nous est soumis se monte au total à CHF 3'610'000. La part communale est de CHF 1'134'000. Nous ne sommes plus le maître d'ouvrage, et par conséquent uniquement responsable de financer notre part. Celle-ci peut être financée par un prélèvement maximum de CHF 790'000 au fonds forestier et le solde CHF 344'000 comme investissement net. Il faut tout de même relever que ce nouveau projet nous oblige à prélever CHF 130'000 de plus au fonds forestier qu'initialement et le solde génère une charge au compte d'exploitation de CHF 22'600 annuellement. Nous contribuons ainsi à créer une synergie positive sur le site d'Evologia.

En conclusion, l'ensemble des membres présents de la CGF vous encourage à valider ce nouveau mode de financement. »

**M. Thierry Droxler (PLR)** fait lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

« Hangar à copeaux - épisode 3. À la suite de la décision de l'État d'utiliser la partie inférieure du bâtiment, dont il sera propriétaire, pour y implanter une coopérative de distribution de produits régionaux à l'usage des professionnels de l'alimentation et de la restauration, la construction du hangar à copeaux de la Commune de Val-de-Ruz sur le site d'Evologia à Cernier est directement impactée.

Pour notre groupe, s'il n'a pas été facile de se remémorer l'historique de ce dossier initié en fin de législature précédente, et de comprendre l'ensemble des variables qui le compose, le résultat est clair : il faut une fois de plus délier les cordons de la bourse, de surcroît sans plus-value en contrepartie. Plusieurs interrogations quant à la marge de manœuvre de notre Autorité sont apparues, notamment sur le fonds forestier de réserve, alimenté par les activités forestières des communes neuchâteloises, mais dont l'utilisation est gérée par le service cantonal de la faune, des forêts et de la nature (SFFN).

La question de savoir ce qu'il adviendrait de la PPE et des risques qu'encourent la Commune de Val-de-Ruz en cas de faillite de la coopérative "D/clic Terroirs" a également été soulevée. S'agissant d'une PPE, et non d'une copropriété, la Commune ne sera pas solidairement responsable. On relèvera que la coopérative est soutenue par la Confédération dans le cadre d'un projet de développement régional (PDR), ce qui apporte une garantie supplémentaire. De plus, la Commune bénéficiera d'un droit d'emption.

Les discussions connexes notamment relatives à l'exploitation et au développement du chauffage à distance (CAD) ayant déjà fait l'objet de récents débats, nous n'y reviendrons pas ici. Tentons plutôt de résumer les éléments du dossier qui nous occupe.



Ce qui ne change pas pour la Commune :

- le déchiquetage du bois se déroulera toujours en forêt avant d'être transporté ;
- le lieu (Cernier sur le site d'Evologia à proximité de la chaufferie du CAD) et le volume de stockage de copeaux (2'500 m<sup>3</sup>) restent inchangés ;
- il en est presque de même pour la structure du bâtiment et les panneaux photovoltaïques prévus en toiture ;
- concernant la forme juridique: à terme, le bâtiment restera une PPE avec un droit de superficie de type DDP (Droit Distinct et Permanent) ainsi que des droits d'usage et de passage sur les bien-fonds voisins pour les activités communales.

Ce qui change :

- le coût total devisé du bâtiment passe de CHF 1'250'000 à CHF 2'344'000 (montant sans les aménagements et équipements propres à chaque propriétaire), dont CHF 1'134'000 à charge de la Commune ;
- une convention de construction remplacera la gestion financière initialement dévolue en totalité à la Commune de Val-de-Ruz,
- un prélèvement au fonds forestier de réserve de CHF 790'000 ne représentant plus que le 70% de l'investissement à charge de la Commune au lieu des CHF 660'000 permettant de couvrir l'entier de l'investissement net initial ;
- une nouvelle charge nette d'investissement de CHF 345'000 qui générera une charge annuelle dans les comptes d'exploitation durant les trente prochaines années estimée à CHF 22'600 par la CGF ;
- depuis le 1<sup>er</sup> juin de cette année, la possibilité d'obtenir une subvention pour l'utilisation de bois local (issu des forêt de notre Commune) pour la construction de ce hangar à copeaux. Dans le cas présent, le montant est de l'ordre de CHF 28'000, ce qui constitue une maigre consolation en regard des coûts supplémentaires.

Force est de constater que, comme le mentionne le titre du rapport, seul le volet financier est impacté et de surcroît négativement, pour la Commune de Val-de-Ruz, laquelle se retrouve avec des charges supplémentaires non prévues, pour un objet identique et répondant au même usage que ce qui était déjà prévu à l'épisode 2. Espérons que cette trilogie touche à sa fin, et que la concrétisation de cet ouvrage ne nous réserve pas d'autres rebondissements, car la pilule serait encore plus amère à avaler.

Conscient qu'un refus de ce rapport ne serait pas cohérent avec les objectifs énergétiques acceptés par notre Autorité, le groupe PLR-Le Centre acceptera dans une large majorité le changement de mode de financement proposé et l'arrêté y relatif ».

**M. Laurent Oppliger (PVL)** communique la position du groupe Verts-Vert'libéral.



*« Le groupe Vert-Vert libéral s'est penché avec intérêt et rapidité sur le rapport du Conseil communal lors de sa séance de préparation. Nous remarquons que nous revenons pour la troisième fois sur un projet immobilier qui est très mobile, autant géographiquement que financièrement, puisqu'il est passé de Chézard-Saint-Martin en 2020 à Cernier en 2021, pour arriver au nouveau projet et à la nouvelle demande présentés ce jour. Nous espérons que cette troisième tentative sera la bonne.*

*Nous ne reviendrons pas sur la nécessité de ce hangar à copeaux, tant sur le plan logistique que pour l'approvisionnement en continu des deux chaudières du CAD. Nous nous plaignons à relever que selon le dernier rapport de gestion de Vivaldis, celui-ci fonctionne à 89% grâce au bois de la commune. Le changement de partenaire lié au projet impliquant le changement du mode de financement demandé ce jour, n'a pas provoqué de grande discussion au sein de notre groupe. Au contraire, nous saluons la synergie mise en place avec un acteur de la valorisation des produits agricoles de la région, ce que nous ne pouvons que soutenir.*

*Vous l'aurez compris, notre groupe acceptera cet arrêté à l'unanimité ».*

**M. Yves Tanner (UDC)** fait part de la position du groupe UDC.

*« Le Conseil communal vient nous demander un crédit de CHF 3'610'000 dont CHF 1'134'000 à charge de la Commune, CHF 790'000 pourront être prélevés au fonds forestier de réserve. Il restera à notre charge environ CHF 345'000 à déboursier.*

*Tout d'abord, il a été décidé de valider l'emplacement en automne 2022, et d'y inclure les activités de D/Clic Terroirs, puis le 5 mars 2024, le permis de construire a été obtenu. Je pense que depuis ce laps de temps, la Commune aurait pu avertir le Conseil général, pour ne pas nous mettre devant le fait accompli. Remarque que j'avais déjà faite à l'époque concernant une autre demande dont nous avons été obligés d'accepter le crédit puisque tout était déjà fait.*

*Je n'ai rien contre D/Clic Terroirs bien entendu, mais je pense qu'il y a d'autres endroits sur le site d'Evologia pour accueillir cette entreprise, ce d'autant plus qu'il y a un impact important sur ce financement. La Commune aurait pu regrouper toute l'infrastructure forestière sous le même toit, en y intégrant les forestiers de la Commune qui étaient auparavant à Dombresson et qui ont dû déménager à Chézard-Saint-Martin. Comme ceci, on aurait inclus la réserve à copeaux et la Commune aurait pu prendre la totalité de la dépense dans le fonds forestier de réserve suffisamment pourvu à mes yeux, et donc pas d'investissement à faire. De plus, le fonds forestier ne peut pas être utilisé ailleurs. On aurait également pu construire plus simple, seulement sur un étage ou éventuellement à une autre place sans devoir faire une dalle pour le rez-de-chaussée supérieur.*

*Le groupe UDC attend donc des précisions de la part de notre Autorité, tout en vous faisant remarquer que nous risquons de nous abstenir. »*

**M. Patrick Lardon (PS)** fait part du rapport du groupe socialiste.



*« Le groupe socialiste a pris connaissance avec grande attention de ce rapport. Pour bien comprendre le sujet de matière approfondie, nous avons relu le rapport du 4 octobre 2021. Nous avons bien compris les raisons du changement de mode de financement pour ce projet, raisons qui sont externes, et nous ne pouvons qu'en prendre acte. Il n'y a pas lieu de remettre en question le projet.*

*Il est à relever que ce projet renforce les liens entre la Commune Val-de-Ruz et l'État de Neuchâtel pour que le site d'Evologia perdure et continue à se développer, ceci à proximité de la future gare de Cernier de la liaison directe Neuchâtel – La Chaux-de-Fonds.*

*Le groupe socialiste acceptera à l'unanimité cette demande de changement de mode de financement pour la construction d'un hangar à copeaux à Cernier. »*

**M. Daniel Geiser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Tout d'abord je vous remercie dans l'ensemble pour l'entrée en matière et comprends bien un certain mécontentement du fait que nous sommes à la 3<sup>e</sup> discussion sur le sujet.*

*En 2021, votre Autorité a approuvé l'autorisation d'une dépense de CHF 1'250'000 pour la construction, et maintenant il faut qu'on aille de l'avant pour la mise en œuvre.*

*Le projet de bâtiment commun prévu initialement avec Evologia et l'État prévoit désormais l'implantation de la Coopérative D/Clics Terroirs. Il a beaucoup évolué, raison des modifications présentées. Il s'agit d'une magnifique opportunité d'intégrer de nouvelles activités de proximité liées à l'agriculture et la commercialisation de produits régionaux.*

*Pour la Commune, cela implique de revoir le mode de financement en évitant d'utiliser trop conséquemment le fonds forestier de réserve.*

*Concernant la question du groupe UDC, de dire effectivement il aurait fallu faire ce hangar à copeaux sur le lieu où il y a les travaux publics à Chézard-Saint-Martin, ce n'est pas possible parce que nous n'avons pas les bâtiments qui sont là pour ça. Nous pouvons stocker du bois brut, mais pas des copeaux. Il fallait de toute façon reconstruire un bâtiment le cas échéant pour pouvoir faire ça.*

*Vous savez qu'un certain nombre de terrains sont recherchés dans la commune. D'ailleurs nous ne sommes pas les seuls, des entreprises cherchent également des terrains ici dans la commune, et il est extrêmement difficile de trouver des lieux pour implanter des activités économiques. Donc, c'est vrai que ce n'est pas simple, raison pour laquelle la réflexion a été faite aussi avec le Conseil d'État quant à l'implantation de ce hangar sur et autour d'Evologia, dans un lieu conforme au plan d'aménagement local. C'est pour cela qu'on en est resté à la proposition faite en 2021, juste à côté de Vivaldis (du CAD) fournit par nos soins en plaquette.*

*Le Conseil communal vous remercie donc de prendre en considération cette proposition ».*

**L'entrée en matière** est acceptée à l'unanimité.



**Vote de l'arrêté relatif au changement de mode de financement pour la construction d'un hangar à copeaux à Cernier** : accepté par 38 voix et 2 abstentions.

**8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 pour la création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424**

---

**M. Jonathan Amstutz (PLR)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« Lors de sa séance du 6 juin dernier, la CGF a étudié dans les détails le rapport concernant la demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 pour la création d'infrastructures relatives à la ligne de bus 424.*

*Il s'agit ici de créer des aménagements (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) et amélioration des voies de communications principalement à Malvilliers et aux Geneveys-sur-Coffrane. Ces derniers permettront la desserte de Malvilliers par la ligne de bus 424. Cette desserte par les transports publics est attendue depuis fort longtemps. Annoncée par le Conseil d'État il y a de nombreuses années à la suite de l'implantation du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN), elle se fait toujours attendre. Maintenant, avec la construction du centre logistique du Groupe E, le développement de la ligne 424 n'est plus nécessaire mais indispensable.*

*Ainsi, lorsque votre Autorité aura validé le crédit requis, cela permettra l'intégration à la ligne 424 d'un arrêt à Malvilliers, dès l'introduction de l'horaire 2025 des transports publics, ceci donc en décembre 2024. À noter encore que cette demande de crédit intègre aussi des modifications de la route du Vanel aux Geneveys-sur-Coffrane, pour permettre le passage des bus ainsi que la construction d'une liaison à mobilité douce, qui se traduira par une piste cyclable reliant le centre de Boudevilliers et le giratoire de Malvilliers.*

*Convaincu des bienfaits de ce projet, le SCAN s'est engagé à soutenir ce projet à hauteur de CHF 100'000 tout comme le SPCH qui versera CHF 30'000 de subvention. Ainsi les coûts réels à charge des comptes communaux seront réduits à CHF 240'000.*

*Ce projet n'ayant pas fait grand débat au sein de la CFG tant son utilité est largement reconnue, il a été accepté à l'unanimité des membres présents. La CGF vous recommande d'en faire autant ».*

**M. Yves Pessina (Les Verts)** donne lecture du rapport du groupe Verts-Vert'libéral.

*« Enfin ! Il était temps que les transports publics atteignent cette région de notre commune. Cette réalisation attendue coule déjà simplement de source si l'on songe à la population résidente de Malvilliers et alentour qui mérite d'avoir une desserte minimale. Un vide sur la carte des transports publics qu'il était nécessaire de remplir.*

*Ajoutons à cela la présence du SCAN, organisme qui gère, entre autres, les permis de conduire, qui n'est actuellement accessible que par la route. Exemple de cette situation ubuesque, une personne qui souhaite s'inscrire pour son premier permis de conduire ou passer son examen théorique, et qui*



*n'a donc pas la possibilité de se rendre sur place avec sa propre voiture, ne peut actuellement pas rejoindre son lieu d'examen en transport public. Cette personne doit donc faire appel à l'aide de tiers privés pour rejoindre un service public. Ces infrastructures devraient déjà être en place depuis des années. Il aura fallu la présence du Groupe E pour qu'enfin elles voient le jour. Mieux vaut tard que jamais.*

*Ici, j'avais prévu dans cette intervention, de suggérer à notre Exécutif de ne pas attendre le déluge pour envisager le futur de la ligne 424, et rapidement planifier de nouveaux arrêts stratégiquement placés au nord des Geneveys-sur-Coffrane et devant le centre pédagogique. Les grands esprits se rencontrant les lundis soirs à la Rebatte, le parti socialiste a déposé un postulat dans ce sens cet après-midi. Par principe, nous soutenons toute initiative allant dans le sens de ces réalisations. Cependant, nous nous demandons simplement si ce n'est pas au Canton et non à la Commune de faire cette étude. Ne serait-il pas avisé de transformer ce postulat en initiative communale ? Ainsi, nous attendrons de prendre connaissance des arguments des dépositaires du postulat, et de l'Exécutif, pour nous positionner en demandant peut-être une suspension de séance le moment venu.*

*Au surplus, et pour en revenir au rapport qui nous concerne directement, nous souhaitons que la partie non routière de l'aménagement de la piste cyclable prévue pour permettre le raccord entre ce nouvel arrêt et le tracé entre Boudevilliers et Malvilliers, soit réalisée sous la forme d'un chemin non goudronné ou avec un revêtement perméable.*

*En conclusion, le groupe Verts-Vert'libéral soutiendra l'arrêté et se réserve un temps de réflexion au sujet du postulat avant de se déterminer ».*

**M. Christian Masini (PLR)** donne lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

*« Le groupe PLR-Le Centre remercie le Conseil communal pour ce rapport, nous l'avons débattu mardi dernier.*

*Cette ligne était demandée déjà avec les anciennes Autorités de Boudevilliers. L'Hôtel restaurant anciennement La Croisée, la venue du SCAN, du site de la Chotte avec les ambulances Roland et les autres entreprises du lieu, ainsi que le centre pédagogique de Malvilliers étaient demandeurs. Le Conseil communal de l'époque avait bon espoir pour cette desserte. Le projet avait été refusé par le Canton. C'est ce même Canton qui revient vers nous, afin de satisfaire les discussions entre lui-même, la Commune et diverses associations. L'arrivée du Groupe E étant l'élément déclencheur.*

*La mobilité, avec un parcours modifié du car postal 424 passant par les Geneveys-sur-Coffrane via Le Vanel, et d'une piste cyclable reliant Boudevilliers au giratoire de Malvilliers, sera créée. Deux arrêts de bus proches du giratoire seront mis en place selon la réglementation en vigueur LHand, ainsi qu'un abribus côté ouest. La mise en service sera effective au début de l'année 2025. L'aménagement de la piste cyclable, quant à elle, sera concrète en juin 2025. L'installation d'une station vélo en libre-service sera gérée plus tard en collaboration avec le Groupe E.*

*La demande de crédit de CHF 370'000 votée ce soir sera en réalité réduite de CHF 100'000 de participation généreuse du service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) et de*



*CHF 30'000 du service des ponts et chaussées (SPCH). Le montant de la dépense avant les soumissions sera de CHF 240'000.*

*Il est dit dans le rapport, je cite : la vitesse sur la route du Vanel passera de 80 à 60km/h étant donné qu'elle n'est pas adaptée à des largeurs importantes, notamment l'hiver. Le SPCH doit encore valider.*

Questions :

- 1) *qui a proposé cette diminution de vitesse ?*
- 2) *sera-t-elle mise en place que pour l'hiver ?*

*Le groupe PLR-le Centre acceptera cette demande de crédit et se réjouit de la réalisation de cette desserte ».*

**M. Claudio Cerini (PS)** donne lecture du rapport du parti socialiste.

*« Le groupe socialiste tient à remercier le Conseil communal et l'administration pour le rapport de présentation en relation avec la proposition d'arrêté.*

*Enfin le site de Malvilliers desservi par les transports publics ! Dans un périmètre de petite taille, le lieu accueille de l'habitat, un centre pédagogique, des prestations hôtelières ainsi que des services importants à la population, notamment le service cantonal des automobiles et de la navigation (SCAN) et le centre logistique et technique du Groupe E. Chacune des activités citées génère de nombreux mouvements de personnes, et il convient de saluer que ces dernières pourront aussi recourir aux transports publics et d'autres formes de mobilité douce pour se déplacer.*

*Le groupe socialiste est donc reconnaissant envers les organisations environnementales ATE, Pro Natura et WWF qui, fortes de leurs droits de recours, ont exercé intelligemment ceux-ci, afin que la dernière activité économique prévue à Malvilliers ne puisse prendre forme que si les nécessaires déplacements de personnes ne pouvaient être envisagés qu'avec une offre de solutions s'inscrivant dans un développement durable.*

*L'opportunité de l'implantation du Groupe E rend donc aussi service aux dessertes en transport public. Merci à la Commune qui a aussi pris sa place dans ce processus ainsi qu'au SCAN et au SPCH, pour leur prise en charge d'une partie des investissements permettant de réduire la charge totale annuelle du compte d'exploitation de la Commune de Val-de-Ruz à CHF 10'600 et non, en passant, à CHF 370'000 comme indiqué par erreur au point 6.2. du rapport du Conseil communal.*

*Nous n'entrons pas dans les détails techniques des réalisations prévues. Toutefois, pour les arrêts de bus, ce sont deux abris qui doivent être prévus et non un seul. Nous insistons pour que ces abris « abritent », et qu'ils ne soient pas seulement des gestes architecturaux, certes élégants, mais peu fonctionnels, qu'on trouve lors de récentes réalisations de la Commune en la matière. Lorsque la place le permet, un abribus qui abrite prend la forme idéale d'un espace formé de parois de verre sur 3.5 m par côté et suffisamment grand pour accueillir un banc. Sachant que le coût d'un abribus est estimé à CHF 30'000, la dépense proposée devrait passer de CHF 370'000 à CHF 400'000.*



*Élément pourtant important, le rapport du Conseil communal ne décrit pas l'offre qui sera proposée sur l'axe Cernier – Boudevilliers – Malvilliers – Les Geneveys-sur-Coffrane – Coffrane – Montmollin – Rochefort. Nous nous sommes donc efforcés de connaître celle-ci lors de la dernière consultation des projets d'horaires 2025, ouverte du 23 mai au 9 juin 2024. Surprise, le cadre horaire 21.424 ne montrait pas de nouvelles dessertes passant par Malvilliers. Interpellé, le service cantonal des transports (SCTR) nous a alors fourni un document de travail vraisemblablement élaboré par le bureau d'ingénieur-e-s mandaté et CarPostal.*

*Ce document laisse encore la porte ouverte à différentes options, comporte de petites erreurs techniques, mais fait surtout apparaître les quatre lacunes suivantes :*

### **1. Coffrane en partie abandonné**

*Avec l'option prise de parcours de bus, entre Boudevilliers et Les Geneveys-sur-Coffrane par Malvilliers seulement, et non plus par Coffrane (à l'exception d'un), le temps de parcours entre ce dernier village et Cernier, passent de 10 minutes à entre 28 et 32 minutes. On ne peut pas améliorer l'offre à un endroit, Malvilliers en l'occurrence, et le dégrader fortement et parallèlement, à un autre endroit, Coffrane par exemple. L'appréciation de la situation et la pesée d'intérêt doivent être reprises avant de finaliser l'horaire.*

### **2. Arrêts intermédiaires**

*Dès l'instant où un nouveau parcours est arrêté, il y a lieu de déterminer les emplacements d'éventuels arrêts supplémentaires qui font sens dans la mesure où l'exploitation le permet.*

*Pour le secteur Les Geneveys-sur-Coffrane – Malvilliers – Boudevilliers, un premier arrêt au nord-est des Geneveys-sur-Coffrane (au début du plat de la route du Vanel) serait utile pour desservir l'entreprise MOM Le Prélet SA, le nouveau quartier d'habitation « chemins de l'Orée, de la Grande Forêt, de Vergy, des Splayes et Au Passage du Roy », quartier qui prévoit par ailleurs de nouveaux immeubles au sud de la parcelle précitée.*

*Un second arrêt fait sens directement au sud des bâtiments du Centre pédagogique. Ce pourrait être une trentaine d'enfants concernés le matin entre 08h00 et 08h30, en fin d'après-midi et le mercredi à midi. Traverser la route cantonale, en équipe, deux fois successivement peut comporter des dangers qui, cumulés, peuvent aboutir à des accidents.*

*Un postulat est déposé dans ce sens en vue de la réalisation de ces deux arrêts complémentaires. Sa concrétisation dépendra bien évidemment de l'expérience acquise après les premiers mois d'exploitation et d'un horaire qui offre des temps de parcours suffisant, ce qui est possible.*

### **3. Respect dû aux conductrices et conducteurs de bus**

*Et oui, comme vous et moi, les conductrices et conducteurs de bus doivent parfois passer trois minutes aux toilettes durant leur travail. La construction de l'horaire doit montrer que c'est chose*



*possible et que des lieux d'aisance existent aux extrémités de lignes ou lors d'arrêts intermédiaires avec pause (à la gare des Geneveys-sur-Coffrane, par exemple).*

#### **4. Interdiction de croiser**

*Le cadre-horaire (CarPostal) mis à disposition par le SCTR porte la mention « pas de croisement autorisé entre Les Geneveys-sur-Coffrane et Malvilliers ». Appliquée à la lettre, cette contrainte ne permet pas de lancer un bus sur le secteur Malvilliers - gare des Geneveys-sur-Coffrane ou vice versa, lorsqu'un autre véhicule de même nature y circule déjà en sens inverse. Cette disposition complique la tâche d'élaboration de l'horaire pour y glisser d'éventuelles courses scolaires supplémentaires. La contrainte doit donc être nuancée, en témoigne le fait que les poids lourds sont déjà autorisés à circuler entre la gare précitée et le passage à niveau du Vanel.*

*Par rapport à la modification de l'entrée des Geneveys-sur-Coffrane, nous regrettons que l'îlot route du Vanel, pourtant encore récent, n'a pas été conçu directement pour permettre le passage des bus articulés.*

*Le groupe socialiste a, comme vous le savez, à cœur de corriger les lacunes des transports publics, en témoigne l'initiative populaire communale qu'il vient de déposer sur ce thème. Nous accepterons à l'unanimité la proposition d'arrêté, modifiée pour une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 éventuellement amendé à CHF 400'000, si nous voulons rajouter cet arrêt de bus, pour la création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424. »*

**M. Yves Tanner (UDC)** communique la position de l'UDC.

*« De façon générale le groupe UDC se montre en l'espèce favorable à la création d'infrastructures idoines, arrêts de bus, piste cyclable, îlot pour la ligne de bus 424. Cependant, il y a un élément qui fait toutefois un peu réagir notre groupe, le prix et les matériaux employés pour la réalisation d'un abribus. CHF 30'000 pour une petite caisse de verre et de fer, alors qu'un abribus en bois de nos forêts et réalisés par nos forestiers bûcherons auraient assurément plus d'allure à tout point de vue, tout en étant très certainement plus économique et tout autant durable. Le groupe UDC acceptera cette demande de crédit. »*

**M. Daniel Geiser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Je remercie l'ensemble des conseillères et conseillers généraux pour être assez d'accord avec ce qu'on a présenté.*

*Dès mi-décembre 2024, le bus Boudevilliers – Les Geneveys-sur-Coffrane passera, après plus de 10 ans de tractations et planification, par Malvilliers. Dans l'immédiat, nous procéderons à l'installation de deux arrêts de bus, d'un abribus, de la réfection d'un îlot de modération de trafic sur le route du Vanel et de la création d'une piste cyclable.*



*Ce rapport n'inclut pas l'étude et l'adaptation du carrefour de Malvilliers afin de faciliter le passage des mobilités douces du rond-point de la Chotte vers le Centre pédagogique (vice versa), ni les liaisons cyclables vers les Geneveys-sur-Coffrane. Vu le nombre de parties prenantes, cela nécessitera du temps que nous n'avons pas pu dégager jusqu'à présent. En fonction des montants nécessaires, nous reviendrons vers votre Autorité le moment venu. Je relève ici aussi que dans la réfection des arrêts de bus ou de l'adaptation des arrêts de bus à la LHand, celui de la gare des Geneveys-sur-Coffrane nous pose tellement de problèmes techniques que nous avons décidé de le sortir et de faire une étude spécifique, car son coût sera élevé, mais ici, la gare des Geneveys-sur-Coffrane, donc le train, ne va pas adapter ses quais. Néanmoins, on s'est engagé à cela.*

*Concernant le revêtement du chemin de liaison cyclable, oui nous prendrons en compte la position qui est faite de manière à voir ce qui est le plus adapté entre l'aisance des cyclistes à passer par ce chemin ou le type de chemin que nous allons faire.*

*Concernant le passage de 80 km/h à 60 km/h, il s'agit d'une proposition du service des travaux publics que je dirige, car la route du Vanel est passablement étroite. Nous sommes inquiets quant à faire passer ce bus par cette route. Ça veut dire que si cette route doit être adaptée, à un moment donné, elle devra être refaite complètement. Je vous laisse imaginer les coûts que ça pourrait engendrer. Nous allons tout faire pour que les usagers soient raisonnables, mais je dois vous dire qu'effectivement, les discussions avec le service des ponts et chaussées (SPCH) : le principe hors localité c'est 80 km/h, vous l'avez appris à vos dépens entre les Hauts-Geneveys et La Jonchère où le 80 km/h a été mis et nous avons obtenu une dérogation. Pour l'instant, nous n'avons pas encore obtenu de dérogation pour la route du Vanel afin de la passer du 80 km/h à 60 km/h. Je répète, c'est une appréciation du service des travaux publics communaux qui estiment que c'est mieux d'adapter la vitesse aux usagers même si on sait que chacun est responsable de sa conduite.*

*Concernant le type d'abribus, oui je l'entends bien, mais il faut savoir qu'on a choisi un type d'abribus pour l'ensemble de la commune et nous souhaitons en fait utiliser le même système mis en place depuis plusieurs années. Pourquoi ? Nous avons un système, mais qui n'est pas le nôtre, c'est celui du « client mystère » de la Confédération. Il faut savoir que tous les abribus qui sont en bois ont des notes extrêmement mauvaises, car ils nécessitent des entretiens très conséquents et très réguliers. Raison pour laquelle nous avons opté, il y a déjà quelques années en arrière, avec des abribus beaucoup plus modernes avec les Verts. Je comprends effectivement les différentes attentes qui sont faites, mais je dois vous dire que si les clients mystères mettent des mauvaises notes dans notre région, ça péjore et les résultats de notre région et les résultats cantonaux, ce qui peut mettre en cause les subventions fédérales pour ce genre d'infrastructure. On est attentifs à ce genre de chose et raison aussi pour laquelle nous souhaitons par principe avoir une ligne, continuer, mais ça ne veut pas dire qu'on ne doit pas adapter les choses pour que ces abribus soient agréables à l'usage et qu'ils protègent surtout du vent et de la pluie.*

*Le Conseil communal ne s'oppose pas à l'amendement faisant passer l'arrêté à un investissement total de CHF 400'000 pour inclure l'implantation d'un abribus à l'est de la chaussée. Sa réalisation ne sera possible qu'à condition d'obtenir l'aval du propriétaire de la parcelle concernée et du SFFN pour la distance à la forêt.*



*Mon collègue, Roby Tschopp, en charge des mobilités, rapportera la position du Conseil communal concernant le postulat pour la création de quatre nouveaux arrêts de bus supplémentaires. »*

**L'entrée en matière** est acceptée à l'unanimité.

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** demande des précisions quant aux abribus supplémentaires.

**M. Claudio Cerini (PS)** répond de la manière suivante.

*« Je pense qu'il est assez clair que dans un lieu stratégique, il y a un abribus d'un côté de la route assez fréquentée, et on ne peut pas demander aux usagers d'aller d'un côté et de l'autre de l'abribus. Je pense qu'il est opportun de mettre dans notre budget ce deuxième abribus qui est vraiment important. Encore une fois, on est en train de parler d'usagers qui fréquentent les transports en commun, on ne doit pas les discriminer en leur faisant courir des risques de traverser inutilement la route, voilà pourquoi cet ajout de deuxième abribus. On a pris note de la contrainte architecturale de ces abribus. »*

**Vote de l'amendement** : accepté par 32 voix, contre une et 7 abstentions.

**Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 400'000 pour la création d'infrastructures (arrêts de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424** : accepté à l'unanimité.

**8.1. PO24.002 – Postulat du groupe socialiste du 24 juin 2024 lié à l'adoption de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 370'000 pour la création d'infrastructures (arrêt de bus, piste cyclable, îlot) de la ligne de bus 424**

---

Le Conseil communal est invité à étudier l'opportunité de créer deux arrêts supplémentaires le long du parcours de la ligne de bus 21.424 entre la gare des Geneveys-sur-Coffrane et la halte de Malvilliers (SCAN), puis, le cas échéant, de prendre les mesures nécessaires pour une mise en œuvre rapide, courant 2025 ou au plus tard au changement d'horaire de décembre 2025.

Dès l'instant où un nouveau parcours est arrêté pour la ligne 21.421, il y a lieu d'examiner l'opportunité de créer d'autres arrêts utiles entre ceux distants d'environ 2,8 km de Malvilliers (SCAN) aux Geneveys-sur-Coffrane (gare).

Un premier arrêt au nord-est des Geneveys-sur-Coffrane (au début du « plat » de la route du Vanel) trouve une réelle justification pour desservir l'entreprise MOM Le Prélet SA et le nouveau quartier d'habitation « autour » des chemins de l'Orée, de la Grande Forêt, de Vergy, des Splayes et de la rue Au Passage du Roy, quartier qui devrait par ailleurs voir de nouveaux immeubles s'ériger au sud des parcelles précitées.



Un second arrêt fait sens directement au sud des bâtiments du Centre pédagogique. En effet, ce pourrait être une bonne trentaine d'enfants concernés le matin entre 08h00 et 08h30, puis en fin d'après-midi et le mercredi à midi. Traverser la route cantonale, en équipe un peu dissipée, deux fois successivement, peut comporter des dangers qui, cumulés, peuvent aboutir à des accidents. La sécurité prime, et il serait stupide que le Centre pédagogique doive continuer à mandater des transports privés pour assurer cette sécurité.

La concrétisation du postulat dépend des expériences acquises lors des premiers mois d'exploitation, après la mi-décembre 2024, ainsi que d'un horaire qui offre des temps de parcours suffisant, ce qui semble être le cas.

Au nom du groupe socialiste, M. Claudio Cerini.

**M. Claudio Cerini (PS)** complète le postulat par les compléments ci-après.

*« Nous avons tous mis en évidence l'importance de cette ligne 424, et de donner la possibilité stratégique de rajouter des arrêts importants à deux endroits bien précis, donc quatre arrêts de bus et je dirais simplement la concrétisation du postulat dépend des expériences acquises lors des premiers mois d'exploitation. Ceci permettra de voir l'évolution de cette ligne et de concrétiser l'ajout de ces arrêts de bus après coup. »*

**M. Krähenbühl (PLR)** regrette que ce postulat soit parvenu aux membres du Conseil général quatre heures avant la séance de ce soir.

*« Ce postulat demande un certain nombre de choses, une modification du trajet, la création d'arrêts supplémentaires, il n'est pas anodin. Cela peut avoir des conséquences importantes. Je dirais, heureusement, la dernière phrase le relativise un tout petit peu dans le sens où celle-ci demande de tenir compte des expériences faites durant les premiers mois. Mais j'imagine qu'il aurait été possible, ce n'est pas ce matin ou entre midi et 14 heures que les auteurs de ce postulat ont tout à coup découvert que ce serait bien de mettre deux arrêts de bus supplémentaires. Il aurait été de bon ton de nous l'envoyer plus tôt de façon à ce que l'on puisse l'étudier. »*

**M. Yves Pessina (Les Verts)** exprime que le groupe Verts-Vert'Libéral est plutôt favorable sur le principe. Par contre, il se demande si cette question ne devrait pas être posée au Canton et il suggère de transformer ce postulat en initiative communale.

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** commente la suggestion du groupe précédent.

*« Si on peut accepter la version d'un postulat, je pense que la notion d'initiative communale à demander au Canton n'est pas partagée pour l'instant, mais on peut demander une interruption de séance si la proposition est faite. »*

**M. Lugon (Les Verts)** demande une interruption de séance.

Le président interrompt la séance à 20h54. La séance reprend à 21h00.

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** fait part des éléments suivants.



*« Une initiative communale s'annonce 20 jours avant la séance du Conseil général. Quant au postulat, il mérite qu'on s'y arrête, qu'on le discute, raison pour laquelle nous le refuserons ce soir, non pas pour l'enterrer, mais qu'il soit proposé à une prochaine séance du Conseil général de façon à ce qu'il puisse être étudié de manière assez claire, et qu'on puisse étudier les tenant et aboutissant. Là, quatre heures avant la séance du Conseil général, ça nous paraît un petit peu léger de déposer un postulat qui a une importance telle pour une décision ce soir. »*

**M. Claudio Cerini (PS)** précise que la réflexion s'est faite sans aucune stratégie et indique que le groupe socialiste retire le postulat. Il reviendra dans la prochaine législature avec la volonté de rendre certains arrêts efficaces, pour permettre aux entreprises de se développer en harmonie avec les transports en commun.

#### **9. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 195'000 pour la création de huit places d'évitement sur la Route des Pradières**

---

**Mme Claudine Geiser (PLR)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« La Confédération est propriétaire de la place de tir des Pradières et la route d'accès à celle-ci appartient à la Commune. La route des Pradières est empruntée par l'armée, les services forestiers et les randonneurs. L'activité de la place de tir a augmenté ces deux dernières années, et il devient de plus en plus difficile pour les véhicules de passer, surtout pour des véhicules plus longs.*

*La Confédération a donc demandé à la Commune de créer douze places d'évitement en plusieurs points de la route. En concertation avec les responsables de la place de tir et après analyse, huit places de passage ont été retenues. Cette demande de crédit d'engagement de CHF 195'000 a pour but de répondre à la demande d'Arma suisse qui prendra à sa charge les deux tiers du coût des travaux soit CHF 130'000, et de faciliter la traversée des véhicules, pour tous les usagers de cette route. Le solde de CHF 65'000 sera à la charge de la Commune. La CGF a accepté cette demande de crédit d'engagement à l'unanimité. »*

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** donne lecture du rapport du groupe Verts-Vert'libéral.

*« Notre groupe a lu avec attention, mais non sans une certaine surprise, le rapport qui nous occupe. La présence de l'armée sur nos crêtes engendre des nuisances que notre population a docilement appris à accepter, mais l'augmentation de la fréquentation de la place de tir n'engendre pas que des nuisances autour des pâturages accueillants et touristiques, mais également dans le village des Geneveys-sur-Coffrane par une augmentation du trafic. Ainsi, demander à la population de financer des travaux pour faciliter l'augmentation de la circulation qu'elle subit est pour le moins équivoque.*

*Notre première demi-surprise (demi, puisqu'on connaît l'amour de notre armée pour notre démocratie), a été de découvrir que la Confédération a obtenu un permis de construire pour moderniser sa place d'armes et agrandir sa place de parc. On aurait bien aimé connaître les études d'impact d'un tel projet avant la lecture de ce rapport.*



*Notre seconde surprise a été la lecture du résumé de la convention entre la Commune et l'armée. Nous y découvrons sans surprise un partage des frais d'entretiens, que nous pouvons trouver normal puisque cette route est également utilisée par nos services. Toutefois, nous n'y trouvons aucune mention de quelque partage des frais d'amélioration ou d'investissement, tel que décrit dans le projet.*

*Notre groupe sera majoritairement opposé à ce crédit, estimant qu'à la lecture de la convention, un tel investissement devrait être pris entièrement en charge par l'armée qui en est le seul requérant du projet. »*

**M. Yves Tanner (UDC)** donne lecture du rapport de l'UDC.

*« Vu l'augmentation du trafic de l'armée sur cette route et étant donné qu'armasuisse en prendra les 2/3 à sa charge, ce qui correspond à CHF 130'000, il ne restera que CHF 65'000 à sortir pour notre Commune. Notre groupe sera donc favorable à cette demande de crédit de CHF 195'000. »*

**Mme Mary-Claude Fallet (PLR)** donne lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

*« Le groupe PLR-Le Centre acceptera ce crédit d'engagement de CHF 195'000 pour la création de huit places d'évitement sur la route des Pradières. Cela servira également aux promeneurs et aux services forestiers. En cas d'acceptation de ce crédit, ces travaux sont prévus de fin août à fin octobre 2024 et la Commune s'acquittera de CHF 65'000 en charge net. »*

**Mme Edith Barblan (PS)** donne lecture du rapport du groupe socialiste.

*« Les Pradières abritent une place de tir de la Confédération améliorée et agrandie en 2023, elle accueille de plus en plus de convois avec des remorques, aussi des places d'évitement le long de la route sont devenues indispensables. Dans le but de contribuer à maintenir la bonne collaboration entre services forestiers, armée et randonneurs, le groupe socialiste votera peut-être avec quelques abstentions ou quelques voix négatives le crédit demandé et l'investissement consenti, et nous remercions le Conseil communal pour la qualité du rapport. »*

**M. Daniel Geiser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« La route menant du village des Geneveys-sur-Coffrane à la Place de tir des Pradières et à la Grande Motte attire autant des usagers des grands espaces offerts par les crêtes et pâturages, que de la forêt et son exploitation, ainsi qu'en habits gris-vert.*

*L'ancienne commune des Geneveys-sur-Coffrane a élaboré une convention avec l'armée afin de se partager les frais d'entretien et réparation de la route traversant la Grande forêt : 2/3 à sa charge, le reste à charge de la commune. Cette manière permet de répartir équitablement l'usage sachant que la Commune est bien active sur ce territoire pour la gestion forestière, donc nous devons aussi assumer notre part, nous avons aussi besoin de ces places.*

*Afin de pouvoir réaliser ces travaux dès cet été déjà, et respecter les planifications serrées prévues par l'armée suisse, le Conseil communal vous invite à approuver la dépense, soit CHF 65'000 net pour la Commune. »*



L'entrée en matière est acceptée par 30 voix, 8 contre et 2 abstention.

**Vote de l'arrêté relatif à une demande d'un crédit d'engagement de CHF 195'000 pour la création de huit places d'évitement sur la Route des Pradières** : accepté par 25 voix, contre 12 et 3 abstentions.

## **10. Abrogation partielle de la zone réservée de Val-de-Ruz**

---

Le président se récuse pour des raisons professionnelles et quitte la séance à 21h13. Le vice-président poursuit la tenue de la séance.

**M. Brian Cuche (PDC)** donne lecture du rapport de la Commission du développement territorial et durable (CDTD).

*« La CDTD s'est réunie pour la dernière fois de la législature au début du mois de juin afin de traiter ce sujet. Pour cette dernière séance, les commissaires ont eu l'agréable surprise de n'avoir à traiter que d'un rapport succinct, mais toujours d'une excellente qualité. Il ressort de notre séance de commission que la zone réservée mise en place pour élaborer le PAL a rempli son rôle ; elle n'a donc plus lieu d'être. »*

*Lors de la constitution de la zone réservée, la Commune avait demandé au service de l'aménagement du territoire (SAT), s'il était opportun de traiter le bien-fonds 2509 du cadastre de Cernier, qui sera le futur pôle de gare, de la même manière que les parcelles ciblées pour le redimensionnement de la zone à bâtir. Or, la réponse du SAT avait été claire : « la Commune devait constituer une seule et même zone réservée. ». Malgré tout, l'objectif lié à la parcelle 2509 du cadastre de Cernier est différent de celui des autres parcelles. Ainsi, au terme du travail relatif au PAL, elle est la seule qui doit être maintenue en zone réservée, puisque les réflexions relatives au futur pôle de gare ne font que débuter.*

*À l'unanimité, la CDTD soutient le rapport concernant l'abrogation partielle de la zone réservée de Val-de-Ruz et recommande au Conseil général d'en faire de même. »*

**Mme Anouk Arbona (PS)** indique que le groupe socialiste approuve à l'unanimité l'abrogation de cette zone partielle.

**M. Filipe Dias (PLR)** donne lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

*« Le groupe PLR-Le Centre remercie le Conseil communal pour son court rapport. Il y a quelques semaines, nous avons accepté le plan d'aménagement local (PAL), donc nous avons déjà pris position concernant ces zones réservées. Cet arrêté demandé par le Conseil communal n'est finalement qu'une suite logique qui n'a donc pas donné beaucoup de discussions au sein de notre groupe. »*

*Notre groupe est d'avis que ces 56 zones réservées, réparties dans toute la commune, n'ont plus de raison d'être, à l'exception du bien-fonds 2509 qui doit lui rester réservé pour la future implantation de la gare de Cernier.*



*Notre groupe partage la vision de ne pas prolonger la zone aux Geneveys-sur-Coffrane comme zone à bâtir. Le groupe PLR-Le Centre acceptera cet arrêté à l'unanimité. »*

**Mme Corinne Chopard (UDC)** donne lecture du rapport du groupe UDC.

*« L'UDC accepte l'abrogation partielle de la zone réservée, cependant la parcelle 2509 du cadastre de Cernier restant en zone réservée ne fait pas l'unanimité au sein des voisins directs. Notre groupe ayant eu des contacts avec ceux-ci, il sera important que ces entreprises soient écoutées par la Commune lors des prochaines étapes du projet. »*

**M. Alain Lugon (Les Verts)** communique la position du groupe Les Verts-Vert'libéral.

*« Il s'agit d'une décision très formelle qui n'a pas suscité de très long débats au sein du groupe Verts-Vert'libéral, donc nous acceptons également à l'unanimité cet arrêté. »*

**M. Roby Tschopp (CC)** renonce à prendre la parole.

**L'entrée en matière** est acceptée à l'unanimité.

Vote des amendements du Conseil communal en bloc : accepté à l'unanimité.

**Vote de l'arrêté abrogeant partiellement la zone réservée adoptée par le Conseil général le 5 novembre 2018 et sanctionnée par le Conseil d'État le 22 mai 2024** : accepté à l'unanimité.

## **11. Abrogation de la Convention de fusion**

---

**M. Francis Krähenbühl (PLR)** donne lecture du rapport de la Commission de gestion et des finances (CGF).

*« Signée en 2011 pour unir nos 15 communes, cette convention a été le manuel d'instructions pour former la super-commune que nous connaissons aujourd'hui. Mais voilà, après avoir été triturée, modifiée et intégrée dans tous les recoins de notre réglementation, cette convention est désormais aussi utile qu'un poste à galène dans une maison connectée.*

*Après une enquête approfondie, les fins limiers de l'administration sont arrivés à la conclusion que la plupart de ses articles sont obsolètes, caducs, ou déjà incorporés ailleurs. Donc, plutôt que de rafistoler ce document d'histoire, le Conseil communal propose de lui offrir une retraite bien méritée et de l'envoyer finir sa vie dans les archives.*

*La CGF recommande l'acceptation de l'arrêté, nous ne saurions d'ailleurs pas très bien quoi en faire d'autre. »*

**M. Nicolas Comment (PLR)** donne lecture du rapport de la Commission des règlements.

*« La Commission des règlements s'est réunie le 22 mai dernier et a pris connaissance de la demande d'abrogation de la Convention de fusion, et en a profité pour demander quelques précisions sur la caducité des articles de la convention et de leur retranscription dans le droit communal actuel.*



*La Commission a été convaincue de la nécessité d'abroger ce document et vous invite à en faire de même. »*

**Mme Isabelle Romerio (PS)** indique que le groupe socialiste acceptera l'abrogation de la Convention de fusion.

**M. Romain Douard (Les Verts)** donne lecture du rapport du groupe Verts-Vert'libéral.

*« Peut-être que les acronymes ont un brin de nostalgie c'est certain, mais renvoyer ces acronymes aux oubliettes de l'histoire étaient un des objectifs avoués de la Convention de fusion. C'est aujourd'hui choses faites et notre groupe soutiendra la proposition du Conseil communal. Dans nos discussions, nous relevons cependant un point qui mériterait peut-être encore l'attention du Conseil communal avant de clore définitivement l'histoire de la fusion. Le site internet vaudruzien.ch qui documente cette fusion est toujours en ligne ce que nous saluons, car il offre à tout un chacun la possibilité de se pencher sur les détails de cette aventure. Le contenu de ce site mérite à notre sens d'être conservé et nous remercions d'ores et déjà le Conseil communal de réfléchir à la manière d'en garder la trace, et idéalement d'emporter le contenu dans les archives de la Commune. »*

**M. Pascal Truong (PLR)** donne lecture du rapport du groupe PLR-Le Centre.

*« Le groupe PLR-Le Centre acceptera l'abrogation de la Convention de fusion du 21 mars 2011. Nous ne reviendrons pas ici sur les arguments fondés du Conseil communal et de nos préopinants. Le groupe PLR-Le Centre se doit de relever que la qualité des rapports présentés à notre Autorité n'a cessé de croître. L'administration et le Conseil communal ont su faire fi de la complexification des comptes selon MCH2, pour nous présenter année après année des comptes commentés et compréhensibles au commun des mortels. Nous remercions tous les acteurs de la fusion. La Commune de Val-de-Ruz navigue désormais avec comme voiles ses propres règlements. Tiens bon la vague et tiens bon le vent. »*

**M. Yvan Ryser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Juste une parole rassurante, nous sommes les heureux propriétaires du site internet vaudruzien.ch, et nous n'avons pas l'intention pour l'instant d'éteindre la lumière. »*

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

**Vote de l'arrêté relatif à l'abrogation de la Convention de fusion** : accepté à l'unanimité.

## **12. Bilan de législature 2021-2024**

---

**M. André Soguel (PLR)** communique la position du groupe PLR-Le Centre.

*« C'est avec beaucoup d'intérêt que le groupe PLR-Le Centre a pris connaissance du bilan de législature du Conseil communal. Il faut rappeler la genèse de celui-ci.*



*Nous avons pris en considération le plan de la 3<sup>e</sup> législature de notre Commune, ainsi que le plan des mesures et moyens le 26 avril 2021.*

*Déjà à l'époque, la forme du document permettait de comprendre rapidement les enjeux et la stratégie mise en place. Aujourd'hui, 3 ans après, le bilan de la législature 2021-2024 est présenté de manière originale et offre une bonne visibilité des sujets traités.*

*C'est avant tout l'impact positif des projets pour le futur de la Commune qu'il s'agit de relever : le PAL, la politique touristique avec le projet de La Vue-des-Alpes, la fusion des ambulances des vallées, les démarches à renforcer la disponibilité d'appartements avec encadrement, la réalisation d'un cabinet médical, les travaux d'assainissement énergétique de bâtiments du patrimoine financier, le projet d'assainissement de la piscine d'Engollon, les places d'accueil parascolaire, l'extension du CAD Cernier-Fontainemelon, la participation complémentaire à Vivaldis, la collaboration avec Copsol pour la pose de panneaux photovoltaïques, la déconstruction de l'ancienne STEP, la construction de l'unité de traitement des micropolluants, la recherche d'efficacité et synergie des unités administratives et techniques. La liste n'est pas exhaustive et démontre parfaitement l'énorme travail accompli.*

*Nous avons aussi apprécié les différents tableaux avec pour certains l'évolution des résultats depuis la fusion et d'autres, pour les quatre dernières années. Nous les qualifions de globalement positifs, tout en sachant que nous avons un déficit au niveau des investissements de nos infrastructures.*

*L'annexe avec les commentaires et l'état d'exécution des moyens et processus de projet est une information fort appréciable. Elle devrait être un outil incontournable pour le futur Conseil communal et Conseil général.*

*Nous constatons que sur les 65 mesures déclinées des 36 objectifs, 51 mesures sont exécutées ou en cours d'exécution. En tenant compte de la mise en route de l'outil durant l'année 2021, 3 ans plus tard, le résultat est probant.*

*C'est pourquoi, nous tenons à féliciter l'ensemble du Conseil communal pour l'excellent travail réalisé durant cette législature. Notre groupe est particulièrement fier d'avoir contribué activement, avec nos trois conseillers communaux et nos conseillères et conseillers généraux, dans les commissions, à obtenir le bilan présenté ce soir.*

*Le groupe PLR – Le Centre prend en considération avec une grande satisfaction le bilan de législature 2021-2024. »*

**Mme Edith Barblan (PS)** fait part de la position du groupe socialiste.

*« Je lirai le rapport que notre collègue Ingela Geith Chauvière a écrit. Le groupe socialiste remercie le Conseil communal pour ce bilan de législature. Nous saluons tout d'abord la forme du document synthétique, clair, précis, attractif et agréable à lire. Ce bilan de législature n'est pas un simple exercice de style, mais un véritable outil de communication. Choisir une dizaine de projets emblématiques et présenter les principales informations sous forme graphique assure la meilleure diffusion possible des messages-clés à faire passer.*



*Autre constat réjouissant, notre marque communale d'écorégion, est aujourd'hui non seulement connue et reconnue. Elle est véritablement vécue. Les nombreux exemples du bilan, illustrés à travers le prisme des objectifs du développement durable, en sont la preuve. On aurait pu en citer pleins d'autres encore, tout récemment, nous apprenions que le collège de la Fontenelle a reçu la récompense du label « Eco-Schools » et devient ainsi la première école du canton à recevoir cette distinction. En 2022, la Commune a reçu le prix du Paysage grâce à ses allées d'arbres et vendredi passé encore, nous avons pu admirer le biotope-étang à Cernier et l'aménagement du Bunker pour les chauves-souris. Par ailleurs, la Commune a désormais son marché hebdomadaire avec des produits de proximité et même des légumes bio cultivés à Cernier. Il n'y a pas de doute, Val-de-Ruz est une écorégion et nous en sommes heureux et fiers.*

*En ce qui concerne le tableau annexe, nous le lisons comme un outil de travail utile surtout pour l'administration. Ce tableau constituera certainement une base précieuse pour les réflexions de la nouvelle équipe exécutive sur le prochain programme de législature. Nous suggérons à l'avenir de compléter un tel outil avec quelques indicateurs de suivi (valeurs cibles, instruments de mesure) pour pouvoir mieux monitorer l'atteinte des objectifs fixés. Sans vouloir rentrer dans trop de détails, quelques réflexions tout de même sur la suite à donner aux différentes mesures listées.*

*Au niveau de la gouvernance orientée durabilité, nous espérons voir l'aboutissement d'une politique d'achat écoresponsable lors de la prochaine législature. Par ailleurs, nous souhaiterions que les démarches participatives soient poursuivies et renforcées, par exemple en synergie avec le 2<sup>e</sup> plan climat cantonal. En effet, des mesures d'accompagnement au changement face aux défis climatiques nous paraissent particulièrement importantes aujourd'hui. Il serait ainsi peut-être utile de réfléchir à mettre sur pied une véritable commission « climat » qui ne traite pas seulement des questions d'énergie ou de prévention des risques naturels, mais également de mesures sociétales pour sensibiliser à la nécessité de réussir la transition écologique.*

*Dans la thématique vie associative et culturelle, nous avons adopté le projet enthousiasmant d'une bibliothèque communale, fonctionnant en cohérence avec le Bibliobus. N'ayant pas reçu d'informations récentes sur l'avancée de ce projet, nous aimerions bien connaître le calendrier prévu pour sa concrétisation.*

*En matière de gestion des déchets, nous souhaiterions que la mise en œuvre d'une centralisation des déchèteries prévue dans le PAL se fasse en intégrant les modèles de récupération d'objets pouvant encore servir, comme le coin troc à Dombresson, les journées d'éco-débarras ou encore la collaboration avec des ressourceries. Promouvoir l'économie circulaire, tout en évitant le gaspillage et en favorisant les échanges et liens de proximité, nous paraissent des mesures indispensables et cohérentes avec notre positionnement d'écorégion.*

*En remerciant encore une fois le Conseil communal de partager avec nous son bilan de législature, nous aimerions ici aussi féliciter et remercier les équipes de l'administration communale pour l'immense travail accompli. Nous sommes reconnaissants des projets réalisés, et nous nous réjouissons de cette législature à venir pour mettre en œuvre de nouvelles mesures au service de notre population et de notre Commune. »*



**Mme Sylvie Richard (Les Verts)** transmet la position du groupe Les Verts-Vert'libéral.

*« Dans l'annexe au bilan de législature 2021-2024, l'un des enjeux analysés a pour titre l'intergénérationnalité. Or, il n'y pas eu du tout d'intergénérationnel. L'intergénérationnel concerne, comme son nom l'indique, les relations entre les générations. Par ailleurs le rapport ne fait état que d'une seule génération. Il cite un unique objectif : mettre en place une véritable politique de la jeunesse. Il détaille les mesures qui ont été réalisées et mises en œuvre pour la jeunesse. Il met en lumière l'important travail qui a été fourni par l'Exécutif au cours de ces quatre dernières années et nous pouvons constater que pour ce domaine la Commune a effectué un travail d'excellence.*

*Si l'on pose la mise en place d'une véritable politique des aînés en miroir, on constate que, bien que non mentionnée, celle-ci a tout de même été mise en œuvre et que les aînés n'ont pas été mis de côté.*

*Pour preuve relevons notamment la journée annuelle des aînés qui a lieu à la Rebatte, il s'agit d'un après-midi récréatif offert par la Commune, avec musique et quatre heures, et dont les éditions post-Covid ont retrouvé une très bonne fréquentation.*

*Le lancement à fin novembre 2023 de la première édition de l'accueil des nouveaux retraités de Val-de-Ruz, préparée conjointement avec la Fédération Neuchâteloise des Retraités, dans le but de faire connaître les prestations à disposition. 15 associations et institutions utiles aux retraités se sont présentées. Les invités se sont inscrits en nombre et plusieurs participants ont relevé la richesse et la diversité des propositions de services, d'activités récréatives, de bénévolat, de continuation à se cultiver, etc.*

*Il y a eu également le projet Reliège, soutenu par un financement de la Confédération. Ce projet a été porté par Objectif:ne, représentant les quatre régions neuchâteloises, avec pour chacune, délégation d'un conseiller communal. Sur trois sites retenus, il y a eu Cernier, où toutes les personnes de Cernier en âge AVS, ainsi que les professionnels et les associations concernées ont été invités à se rencontrer.*

*Pour donner suite au travail effectué dans le cadre de ce projet Reliège-Cernier, une réalisation a été mise en place en avril 2023. Il s'agit de formations hebdomadaires gratuites sur smartphone, tablette ou ordinateur, destinées aux seniors domiciliés dans la Commune de Val-de-Ruz. Ces formations sont dispensées par l'association Atic et elles sont soutenues par la Commune de Val-de-Ruz. La fréquentation est bonne, et les participants sont ravis de pouvoir progresser dans l'informatique.*

*Objectif:ne a en outre catalogué d'innombrables réalisations pouvant être mises en place, elles n'attendent que d'être prises en compte peu à peu. Un travail titanesque a été mâché par Objectif:ne et l'exécution des propositions ne peut être qu'infiniment simplifiée, car l'organisation a été pensée dans les moindres détails. Il serait bien dommage que la relève laisse dormir l'immense travail qui a été fait.*



*La jeunesse et les seniors n'ont donc pas été négligés par la Commune. Toutefois, contrairement au titre prometteur, le contact et l'échange entre des personnes de générations différentes n'a absolument pas existé. Il n'y a eu que du générationnel, il n'y a pas eu de mise à disposition d'activités ou de lieux de rencontre intergénérationnels.*

*Mille et une activités intergénérationnelles peuvent être mises en place facilement, l'objectif étant de développer le lien social, qui se rétrécit souvent, et de favoriser la transmission de savoirs et de savoir-faire.*

*Apprendre à cuisiner ensemble peut mettre à l'honneur le savoir-faire culinaire, les seniors se transformant en professeur pour apprendre à la nouvelle génération comment cuisiner des mets traditionnels.*

*Connaître et apprécier ensemble la nature par des marches en forêt où les seniors peuvent transmettre leurs connaissances aux plus jeunes sur les plantes, les animaux, et leur apprendre à préserver l'environnement. Ou bien créer ensemble et entretenir un jardin communautaire. Initier les seniors aux nouvelles technologies où ce sont les plus jeunes qui partagent leurs connaissances. Le sport, le bricolage, le jeu, les chansons, etc.*

*Il faut relever que pour accompagner adéquatement le vieillissement de la population, Val-de-Ruz a du retard à rattraper. Nombre de communes, dont celle de Neuchâtel, et d'autres dans bien des cantons ont des délégués aux personnes âgées. Le Jura en est un bon exemple. Des canaux d'information peuvent en outre offrir des échos d'actualités.*

*Nous entendons parler régulièrement du vieillissement et de l'allongement des années de vie de la population, des risques liés à la maladie, à la solitude, des dangers économiques qu'elle induirait, mais il est fait peu état du manque de visibilité de cette population, qui est interpellant, et met en lumière un fait qui touche pratiquement toute la société : la rétrogradation sociale inconsciente des personnes âgées, le manque et le retard de leur prise en considération au niveau politique, et les titres journalistiques accrocheurs tels que : le vieillissement véritable bombe, etc.*

*Au niveau cantonal, il sera prochainement débattu de l'inscription des personnes âgées dans la constitution où elles sont aussi les grandes oubliées. Cela devra permettre aux institutions et associations de s'allier et d'être soutenues efficacement en faisant partie d'une faïtière cantonale.*

*Nous souhaitons vivement que lors de la prochaine législature, le vieillissement de la population devienne un thème politique à part entière, et que les personnes âgées jouissent de plus de considération, car le grand défi du vieillissement est de faire en sorte que les personnes âgées restent intégrées dans la société et de s'assurer qu'elles ne soient pas laissées de côté lorsqu'on établit des politiques et ceci dans chaque domaine. »*



**M. Yvan Ryser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Merci pour ce plaidoyer pour la partie intergénérationnelle, c'est vrai que c'est un domaine sur lequel le Conseil communal a relativement peu travaillé, on a le rapport Reliège, on a des mesures qui seraient adéquates de prendre, mais le Conseil communal avait pour mission de fixer des priorités. Ces priorités ont été fixées en fonction d'une stratégie, que vous avez lue au départ, sur trois axes, et je crois qu'aujourd'hui avec les ressources à disposition, oui on a fait bien peu dans beaucoup de domaines, et le peu que nous avons fait dans peu de domaines a aussi sa valeur. Je pense qu'aujourd'hui, le message général que je reçois de votre part est plutôt très positif, et on en est très fiers parce qu'on s'était fixé un plan, une route et nous l'avons tenue jusqu'au bout. C'est une chose à relever et encore une fois, nous en sommes très fiers. »*

**Prise en considération du bilan de législature** : acceptée par 39 voix et 1 abstention.

### **13. Motions et proposition**

---

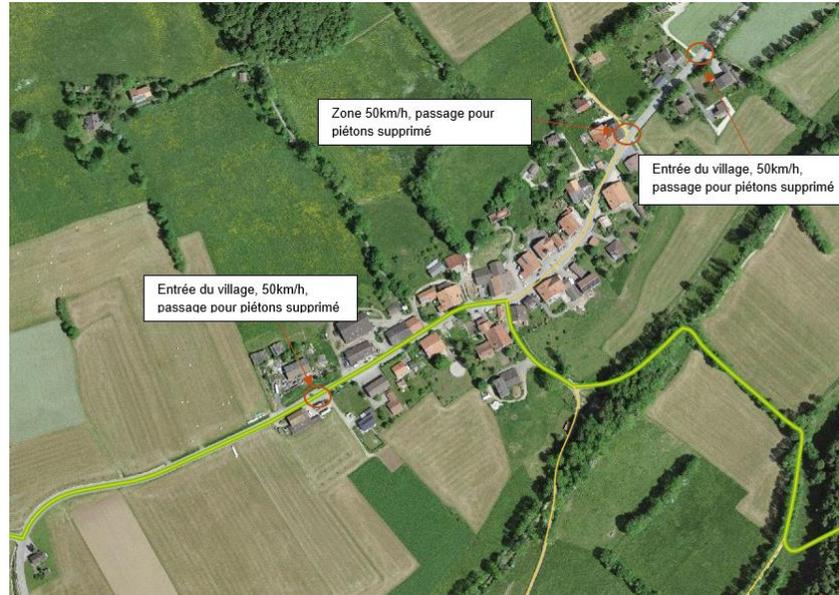
#### **13.1. M24.005 – Pour davantage de sécurité, retour des passages pour piétons au Pâquier**

---

« Afin de garantir une sécurité optimale des piétons (enfants, villageois et marcheurs), le Conseil communal est enjoint à réaménager les trois passages pour piétons du village du Pâquier qui ont été effacés sous la précédente législature.

En 1996, la Commune et le Canton investissent pour créer le trottoir du Pâquier. De nombreux propriétaires y contribuent également en cédant des portions de leur terrain devant leur maison, pour une somme toute symbolique. Pour compléter ce projet, cinq passages pour piétons sont marqués afin de garantir davantage de sécurité pour les enfants et les marcheurs. La configuration du village ne permettant la création d'un trottoir que d'un seul côté de la rue principale.

Dans le cadre des efforts des Autorités communales de Val-de-Ruz pour réduire la consommation d'énergie et la pollution lumineuse, de nombreux passages pour piétons sont supprimés pour éviter leur éclairage nocturne. Cette absence de passages pour piétons nuit considérablement à la sécurité des piétons. En effet, sur les cinq passages pour piétons initiaux, seuls deux sont encore en fonction, tous deux situés dans la zone du village limitée à 40 km/h. Quant aux trois passages supprimés, ils se trouvaient dans la zone limitée à 50 km/h. Actuellement, les deux entrées du village ne sont plus dotées de passages pour piétons. De plus, un accès de randonnée situé près de l'ancienne poste du village en est également dépourvu.



**Village du Pâquier, en jaune-vert Chemin des Crêtes du Jura (importance nationale), en jaune réseau randonnée pédestre.**

Les passages pour piétons dans un village tel que celui du Pâquier sont indispensables pour assurer la sécurité des habitants et autres usagers. Ils permettent aux piétons de traverser les routes en toute sécurité et réduisent également les risques d'accidents. Ceci est particulièrement crucial pour les enfants se rendant à l'école, et pour les personnes âgées vulnérables face à la circulation.

En outre, les passages pour piétons encouragent les déplacements à pied et à vélo. Ils permettent aux enfants de se rendre à l'école en toute sécurité, idem pour le grand nombre de randonneurs qui circulent par ce village.

Ces passages favorisent également un environnement convivial et sécurisé pour tous les usagers de la route. En incitant les conducteurs à ralentir et à être attentifs aux piétons, ils réduisent les risques d'accidents et améliorent la qualité de vie. De plus, ils soutiennent la cohésion sociale en permettant des interactions fréquentes entre les habitants.

Pour conclure, il est indispensable que ce village puisse offrir davantage de sécurité qu'actuellement et c'est pourquoi il est important de réaménager ces trois passages pour piétons dans la zone du village la plus dangereuse (route étroite à 50km/h).

Au nom du groupe PLR-Le Centre, Brian Cuche ».

**M. Brian Cuche (PDC)** complète la motion par les éléments suivants.

*« La motion présentée ce jour, vous l'avez bien compris, concerne les passages pour piétons du village du Pâquier, mais plus précisément l'absence de trois d'entre eux.*



*Le but de cette motion n'est pas de rouvrir le débat sur l'éclairage public, bien évidemment, mais plutôt de garantir une sécurité accrue pour les piétons dans ce village traversé quotidiennement par un nombre considérable de véhicules, et où le trottoir n'est présent que d'un seul côté de la chaussée.*

*Lors de la création du trottoir du Pâquier en 1996, la configuration du village n'a pas permis l'aménagement de trottoir des deux côtés de la route. Cinq passages pour piétons ont été installés afin de permettre une traversée sécurisée du village. Cependant, depuis 2020, la suppression de trois de ces cinq passages, situés dans des zones sensibles notamment aux entrées du village, compromet sérieusement la sécurité des piétons. En effet, en l'absence de ces passages pour piétons aux entrées du village, les automobilistes sont bien moins encouragés à réduire leur vitesse.*

*Bien que les passages pour piétons soient un sujet délicat, notamment et surtout en raison de l'éclairage nocturne qui leur est associé, l'Exécutif communal peut être rassuré, le Conseil d'État a, en date du 24 avril 2024, accordé aux communes un délai de deux ans supplémentaires concernant la dérogation sur l'éclairage obligatoire desdits passages, ce qui laissera le temps de mettre en œuvre des solutions d'éclairage intelligent visant à sécuriser ces passages pour piétons.*

*Chers collègues, je vous remercie de votre attention et du soutien que vous voudrez bien apporter à cette motion, essentielle pour la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens. »*

**M. David Moratel (PS)** communique la position du groupe socialiste.

*« Souvenez-vous, la Commune du Pâquier était la première commune du canton à éteindre les lumières pour des raisons économiques, on parlait de CHF 2'000 par année, de pollution nocturne et pour la sauvegarde de la biodiversité. Les passages piétons étaient signalés simplement par des lignes jaunes, un seul éclairage était maintenu la nuit devant le collège, c'était raisonnable.*

*En 2019, le Conseil d'État oblige le maintien de l'éclairage sur les passages piétons à la suite d'un rapport lié à une recommandation du groupe POP - Vert – Sol. On a donc effacé les lignes jaunes pour ne pas devoir les éclairer. Supprimer des passages piétons, pour ne pas devoir illuminer la nuit, avec la peur que la Commune et le Canton soient responsable en cas d'accident, avec un éventuel piéton qui pourrait traverser la nuit. Par contre, cela ne choque pas la Commune ni le Canton que les enfants traversent la route sans passage piéton plusieurs fois par jour, pour aller sur le trottoir. Et oui, au Pâquier, nous avons qu'un seul trottoir côté gauche de la route en descendant direction Villiers, et si vous habitez du mauvais côté de la route, vous prenez des risques chaque jour. Cela ne choque personne que les promeneurs très nombreux doivent obligatoirement traverser la route sans passage piéton à la sortie du village pour changer de trottoir. Si un jour il y a un accident la journée, la Commune et le Canton seront-ils aussi responsables ? Et où l'on marche sur la tête, c'est que le Conseil d'État a validé la prolongation de l'arrêté du 14 septembre 2022 accordé aux communes pour éteindre l'éclairage public en localité, y compris l'éclairage de passages piétons, ceci pendant deux ans dès 2024. Bref, pendant quatre ans, aucune obligation d'éclairer les passages piétons durant la nuit. Ensuite, si l'obligation est toujours présente, l'éclairage devra être garanti au moins par un système de détection des piétons. Vous l'avez compris, le parti socialiste acceptera à la quasi-unanimité cette motion. »*



**M. Nicolas Comment** (Les Verts) fait part du rapport du groupe Verts-Vert-libéral.

*« Le groupe Verts-Vert/libéral promeut la mobilité douce. Les très nombreux avantages qu'elle procure, que ce soit pour la santé, pour la diminution du bruit routier, que pour la préservation des ressources naturelles, du climat et la sécurité, ne peuvent que nous positionner en faveur de toute mesure favorisant la randonnée. La création de passages pour piéton est donc une bonne chose.*

*Toutefois, notre groupe regrette que la motion se concentre uniquement sur les passages pour piéton et non sur l'ensemble de la politique de mobilité au Pâquier. Trafic de transit et local, randonneurs, cyclistes ou encore enfants sur le chemin de l'école se partagent ainsi l'espace et méritent une réflexion plus large. Nous pourrions par exemple imaginer une extension de la zone 40 km/h, voire un abaissement supplémentaire de la limitation à 30 km/h. Pour notre groupe, la réflexion doit donc bien comprendre l'ensemble de l'espace-rue. Il ne s'agit pas seulement de se concentrer sur la traversée piétonne de la route à quelques endroits, mais bien de réfléchir à la manière d'augmenter la qualité de vie des habitantes et habitants du Pâquier. Vous l'aurez compris, notre groupe est partagé sur cet objet. »*

**M. Yves Tanner** (UDC) communique la position du groupe UDC.

*« Le groupe UDC reconnaît l'importance des passages piétons dans les villages et suggère la réalisation de nouveaux passages pour augmenter la sécurité. »*

**M. François Cuhe** (CC) prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Voilà une histoire qui revient à intervalles réguliers. D'ailleurs en 2020, je crois même qu'au centre d'une campagne électorale, il y a eu de la peinture sur les trottoirs du Pâquier, pour rappeler justement que ce village était délaissé en termes de passages piétons. Vous l'avez dit, le Pâquier était la première commune du canton à passer à l'extinction nocturne, c'était en 2012. Aujourd'hui, en mettant des passages piétons supplémentaires on rallume le village et ce malgré que le Canton donne encore deux ans de possibilité d'éteindre.*

*Le service des ponts et chaussées (SPCH) et la Commission PolPon, commission interdépartementale, se sont penchés sur cette problématique. Le Canton imagine que multiplier le nombre de passages piétons dans le village du Pâquier rendrait peut-être le village plus dangereux par justement le nombre de passages piétons sur une petite distance, et également le peu d'utilisation de ces passages piétons, sachant que pour qu'un passage piéton soit crédible d'après cette commission, il faudrait plus de 100 passages par jour, ce qui n'est pas le cas, selon les éléments du SPCH. Nous aurions voulu abaisser la vitesse dans le village à 30 km/h et le Canton a été très ferme en mettant la limite à 40 km/h, pour une question de fluidité du trafic.*

*Même si deux passages piétons ont été supprimés, il subsiste tout de même les ilots d'entrée et de sortie de village qui sont des aides à la traversée piétonne et le SPCH nous a fait comprendre que ces ilots étaient aussi une sécurité supplémentaire pour les usagers.*



*Par ailleurs, si on commence de rajouter des passages piétons au Pâquier, qu'en sera-t-il des autres villages de la commune avec certainement une prolifération de motions pour demander des passages piétons supplémentaires. Je rappelle qu'à Coffrane, on a eu un certain nombre de demandes, car Coffrane est également traversée par une route cantonale très fréquentée, des interpellations pour rajouter des passages piétons et là encore une fois, l'État a mis son veto en expliquant aussi qu'on allait freiner la fluidité du trafic.*

*Le Conseil communal, forts de tous ces éléments, combat la motion. »*

**M. Brian Cuhe (PDC)** fait part de la remarque suivante.

*« On ne demande pas d'ajouter des passages piétons, on demande de remettre ceux qui ont été indûment enlevés en 2020, sous prétexte d'économie d'éclairage. Donc, ce n'est pas ajouter des choses qui n'ont jamais existé, elles étaient là en 1996 quand des villageois ont vendus pour une modique somme une partie de leurs terrains, pour créer le passage piéton et le trottoir. »*

**M. André Vallat (PS)** communique les propos suivants.

*« Certaines choses m'interpellent. Si je vais voir du côté de l'ATE et du Touring, il est dit qu'il faudrait supprimer la moitié des passages piétons pour des questions de sécurité par le fait qu'un passage piétons mal disposé, comme par exemple dans un virage, peut être plus dangereux que s'il n'y en avait pas. Ce n'est peut-être pas le cas du Pâquier. En effet, un passage à piétons est dangereux lorsqu'il y a trop peu de traversées par jour et les habitués n'y font plus attention. Si les passages à piétons sont trop rapprochés, là aussi l'attention baisse. Il y a donc des raisons de ne pas mettre trop de passage à piétons même si on parle de sécurité. Je suis perplexe et je ne suis pas convaincu, sauf si on pouvait me montrer que cela augmente la sécurité. J'aimerais plutôt soutenir une demande d'un trottoir des deux côtés de la route. »*

**M. Laurent Debrot (Les Verts)** ajoute les éléments ci-après.

*« On a parlé de la réponse du Conseil d'État à la recommandation qu'on a déposée au Grand Conseil pour rappeler que si le rapport du Conseil d'État était très mauvais, et qu'il n'a pas été discuté en commission, l'avis de droit du Professeur Müller qui figure dans ce rapport est très intéressant, car il est très nuancé et je pense qu'il y a peu de personnes dans cette salle qui ont lu cet avis de droit. En deux mots, c'est un avis de droit qui concerne uniquement le problème de responsabilité, il ne met donc pas du tout en balance les effets environnementaux, et le professeur déclare ne rien avoir à dire sur les problèmes écologiques ou sociétales. En termes de responsabilité, le professeur indique que c'est n'est pas impossible qu'en cas d'accident, la Commune pourrait être en partie responsable, et que ça ne suffit pas de dire qu'il n'y a que les économies financières pour justifier l'extinction nocturne. J'invite vraiment nos Autorités à relire ce document [Rapport 19.024] ainsi que toutes les questions qui ont été posées sur ce sujet au Conseil national et dont le Conseil fédéral a répondu de très nombreuses fois qu'il n'y avait aucune obligation d'éclairer les passages piétons. »*



**M. Francis Krähenbühl (PLR)** précise ce qui suit.

*« Une motion est une injonction faite au Conseil communal de rendre un rapport dans un délai d'une année, ce qui est tout à fait acceptable, et je ne peux pas accepter que ce qui nous a été dit ce soir soit un rapport du Conseil communal. Laissons-le travailler et la prochaine législature prendra connaissance de ce rapport. »*

**M. François Cuche (CC)** conclut de la manière suivante.

*« On parle de la suppression des passages piétons au Pâquier, je rappelle qu'il y a 89 passages piétons qui ont été supprimés sur le territoire communale et pas seulement quelques-uns au Pâquier. Ceci n'a pas été fait au hasard, nous l'avons fait avec la Police neuchâteloise, et la sécurité publique nous a aiguillé par rapport à ce travail, dont l'administratrice de ce service était administratrice du Pâquier en son temps. Tous les passages piétons de tous les villages de la commune ont été passés en revue, dans le but bien entendu de réduire la facture de l'éclairage publique, mais aussi d'une réflexion considérant la sécurité des passages piétons. Cet élément est important parce qu'il fait partie d'un tout et d'une analyse. Il est clair que sur les 89 passages piétons supprimés, vous serez appelés, une fois ou l'autre, par motion, à devoir les remettre ici ou là. Le Conseil communal y travaillera et vous vous déciderez en fonction des informations que vous recevrez en cas d'acceptation de cette motion. Toujours est-il que le Conseil communal continue de s'opposer à cette dernière. »*

**Vote de prise en considération de la motion M24.005 – Pour davantage de sécurité, retour des passages pour piétons au Pâquier** : acceptée par 32 voix contre 2 et 6 abstentions.

#### **14. Résolutions, interpellations et questions**

---

Aucunes résolutions, interpellations ni questions n'ont été déposées.

#### **15. Communications du Conseil communal**

---

**M. Yvan Ryser (CC)** prend la parole au nom du Conseil communal.

*« Dans un monde politique caractérisé par des divergences et des débats animés, il est essentiel de se rappeler que notre objectif commun est d'œuvrer de manière réfléchie au bien-être de nos citoyens. C'est cette vision partagée qui aura guidé nos actions durant cette législature sur l'essentiel des sujets débattus.*

*Travailler ensemble, entre législatif et exécutif, n'est pas une option ; c'est une nécessité. La complémentarité de nos rôles est fondamentale pour la bonne gouvernance.*

*Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, le Conseil communal tient à vous exprimer sa gratitude pour votre engagement et votre collaboration tout au long de cette législature, que ce soit en commission ou à l'occasion des réunions plénières comme ce soir.*



*Et pour concrétiser ces remerciements, le Conseil communal vous invite à une généreuse agape tout à l'heure. »*

**Le président** remercie les membres du Conseil général de la bonne tenue des débats.

La séance est levée à 22h05.

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

Le président

Le secrétaire

R. Douard

P. Lardon